

VALTECH

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2.346.636,30 €
SIEGE SOCIAL : 103 RUE DE GRENELLE – 75007 PARIS
RCS PARIS 389 665 167

RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2010

- 1- DECLARATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- 2- COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- 3- COMPTES CONSOLIDES ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- 4- RAPPORT DE GESTION

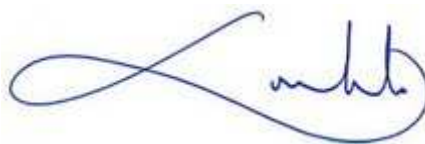
VALTECH

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2.346.636,30 €
SIEGE SOCIAL : 103 RUE DE GRENELLE – 75007 PARIS
RCS PARIS 389 665 167

EXERCICE 2010

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 29 Avril 2011

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lombardo', with a large, stylized flourish on the left side.

Sebastian Lombardo
Président - Directeur Général

VALTECH

Société Anonyme

103, rue de Grenelle

75007 Paris

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010

FDR Audit & Conseil
17, avenue de la Division Leclerc
92160 Antony

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

VALTECH

Société Anonyme
103, rue de Grenelle
75007 Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VALTECH, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit

consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2010 s'établit à 53 124 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 1.2 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques par chacune de ces activités, sous le contrôle de la direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

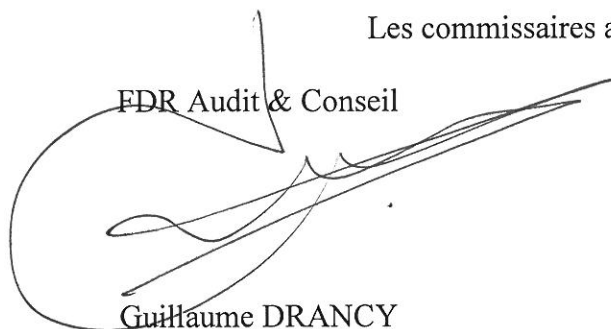
ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Antony et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2011

Les commissaires aux comptes

FDR Audit & Conseil



Guillaume DRANCY

Deloitte & Associés



Albert AIDAN



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2.346.636.30 EUROS

**SIEGE SOCIAL :
103, rue de Grenelle
75 007 PARIS**

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

SOMMAIRE

BILAN - ACTIF.....	2
BILAN - PASSIF.....	3
COMPTE DE RESULTAT.....	4
1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2 - EVENEMENTS PARTICULIERS DE L'EXERCICE.....	8
3 - ACTIF IMMOBILISE.....	9
4 - ACTIF CIRCULANT ET DETTES.....	13
5 - DISPONIBILITES.....	14
6 - ACTIONS PROPRES.....	15
7 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF.....	15
8 - PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER.....	16
9 - HISTORIQUE DES CAPITAUX PROPRES.....	17
10 - PROVISIONS POUR RISQUES.....	18
11 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	19
12 - PERSONNEL.....	19
13 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES.....	20
14 - REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITES.....	20
15 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	20
16 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS.....	21
17 - IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	21
18 - ENGAGEMENTS DIVERS.....	22
19 - MONTANT TOTAL DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	25
20 - INFORMATIONS SUR LES PLANS D'OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS VALTECH.....	25
21 - IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE.....	25
22 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	26

BILAN – ACTIF

(en euros)	Brut	31-déc-10 Amort. Prov.	Net	31-déc-09 Net
Concessions, brevets et droits similaires	482 215	378 194	104 021	137 312
Fonds commercial	9 041 037	9 041 037	-	4 158 719
Autres immobilisations corporelles	2 807 160	1 698 413	1 108 747	496 111
Autres participations	106 078 019	52 954 235	53 123 784	47 584 180
Créances rattachées à des participations	1 801 629	-	1 801 629	2 943 348
Autres titres immobilisés	-	-	-	3 374 008
Prêts	67 835	67 835	-	-
Autres immobilisations financières	177 819	8 889	168 930	173 185
Total actif immobilisé	120 455 714	64 148 603	56 307 111	58 866 863
Clients et comptes rattachés	10 205 875	66 765	10 139 110	8 637 042
Autres créances	5 391 110	-	5 391 110	4 821 190
Valeurs mobilières de placement	144 294	14 140	130 154	144 294
Disponibilités	1 232 763	-	1 232 763	3 259 611
Charges constatées d'avance	144 840	-	144 840	277 894
Total actif circulant	17 118 882	80 905	17 037 977	17 140 031
Ecarts de conversion actif	87 214	-	87 214	63 362
TOTAL ACTIF	137 661 810	64 229 508	73 432 302	76 070 256

BILAN - PASSIF

(en euros)	31-déc-10	31-déc-09
Capital social ou individuel	2 346 636	1 351 535
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	71 104 814	62 558 631
Réserves légales	96 541	96 541
Report à nouveau	(4 176 207)	(3 206 652)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(12 761 640)	(969 555)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	56 610 144	59 830 500
Provisions pour risques et charges	790 174	796 146
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	790 174	796 146
Empr. et dettes auprès des établ. de crédit	-	850 000
Emprunts et dettes financières divers	2 877 959	3 128 500
Emprunts et dettes financières divers groupe	-	90 567
Av. et acomptes reç. sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 029 042	2 989 331
Dettes fiscales et sociales	5 499 081	5 566 915
Dettes sur immob. et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	3 291 782	2 341 950
Produits constatés d'avance	316 081	471 448
TOTAL DETTES	16 013 945	15 438 711
Ecarts de conversion passif	18 039	4 899
TOTAL PASSIF	73 432 302	76 070 256

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	31-déc-10	31-déc-09
Ventes de marchandises	-	-
Prod.vendue services	25 424 736	26 431 458
Chiffres d'affaires nets	25 424 736	26 431 458
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	3 171 963	33 852
Autres produits	2 449 696	2 797 934
Total des produits d'exploitation	31 046 395	29 263 244
Autres achats et charges externes	(12 370 820)	(13 430 335)
Impôts, taxes et versements assimilés	(615 058)	(621 142)
Salaires et traitements	(11 531 960)	(11 900 081)
Charges sociales	(5 480 550)	(5 608 384)
dotations aux amortissements sur immobilisations	(227 448)	(209 419)
dotations aux dépréciations des immobilisations	-	(2 954 308)
dotations aux provisions sur actif circulant	(66 765)	(22 552)
dotations aux provisions pour risques	(50 000)	(10 825)
Autres charges	(22 680)	(73 090)
Total des charges d'exploitation	(30 365 281)	(34 830 136)
RESULTAT D'EXPLOITATION	681 114	(5 566 892)
Reprises financières aux amortissements et provisions	14 318 258	14 724 743
Produits financiers de participations	1 069 497	1 050 592
Autres intérêts et produits assimilés	1 666	-
Différences positives de change	499 464	90 273
Produits nets sur cessions de val. mob. de placement	1 877	46 909
Total des produits financiers	15 890 762	15 912 517
Dotations financières aux amortissements et provisions	(6 731 150)	(13 304 366)
Intérêts et charges assimilées	(87 239)	(102 926)
Différences négatives de change	(218 596)	(157 467)
Charges nettes sur cessions de val. mob. de placement	-	-
Total des charges financières	(7 036 985)	(13 564 759)
RESULTAT FINANCIER	8 853 777	2 347 758
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	9 534 891	(3 219 134)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 092 797	171
Reprises sur provisions et transferts de charges	22 124	197 500
Total des produits exceptionnels	6 114 921	197 671
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 985 495)	(26 227)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(26 021 456)	0
Dotations except.aux amortissements et prov.	(428 943)	(139 000)
Total des charges exceptionnelles	(28 435 894)	(165 227)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(22 320 973)	32 444
Impôt sur les bénéfices	24 442	2 217 135
BENEFICE OU PERTE (produits-charges)	(12 761 640)	(969 555)

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France. La présentation a été réalisée en privilégiant, comme les années précédentes, la mise en évidence des informations importantes. Les montants dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Les principes comptables utilisés sont les suivants :

1.1. LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition initial. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif permettant de prendre en compte l'amortissement économique des immobilisations.

En cas de différence jugée durable entre la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles, et leur valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation du montant de cette différence.

VALTECH S.A. procède à la revue annuelle de la valorisation de ses fonds de commerce à la clôture de l'exercice et peut déprécier les valeurs comptabilisées au bilan afin d'ajuster leur valeur nette à due concurrence.

1.2. LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation et les créances rattachées à ces participations sont valorisés à leur coût d'acquisition et sont dépréciés, le cas échéant par référence à leur valeur d'usage qui tient compte de critères tels que la situation nette, les perspectives de rentabilité et d'évolution de ces sociétés.

En cas de différence jugée durable entre la valeur d'utilité pour le groupe d'une de ces participations, et leur valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation du montant de cette différence.

1.3. LES ACTIONS AUTODETENUES

Les actions autodétenues sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Figurent à l'actif du bilan les actions autodétenues dans le cadre de plans d'options d'achat dans le poste « valeurs mobilières de placement ».

1.4. LITIGES

Dans le cours normal de ses activités, la société VALTECH S.A. est impliquée dans un certain nombre de litiges soit en règlement amiable soit en procédure judiciaire. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant retenu des provisions est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas du niveau d'avancement des procédures.

L'estimation du risque peut être révisée en cours de procédure selon tous faits de nature à modifier le niveau de risque.

1.5. LES CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale et sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des pertes potentielles liées aux difficultés rencontrées dans leur recouvrement.

1.6. LES OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

1.7. PASSIFS

Conformément au règlement du CNC n° 00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque VALTECH a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

1.8. LES IMPOTS

VALTECH forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223-A du Code général des impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et VALTECH en tant que tête du Groupe tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par VALTECH est composé des éléments suivants :

- impôts versés à VALTECH par les filiales bénéficiaires intégrées fiscalement (produit) ;
- impôts dus au Trésor public au titre du résultat fiscal du Groupe d'intégration fiscale
- évolution du compte d'attente représentatif de l'utilisation de déficits fiscaux des filiales intégrées dans la détermination de l'impôt dû par le Groupe et susceptibles de leur être rétrocédés quand elles redeviendront bénéficiaires ;
- régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ;
- évolution des provisions pour risques fiscaux.

Le compte d'attente est analysé à chaque clôture afin de s'assurer de la probabilité de restitution aux filiales des économies d'impôt que le Groupe a réalisées grâce aux déficits et moins-values passés de ces dernières. Il n'est procédé à aucune restitution dans le cas où une filiale sort du groupe d'intégration fiscale. Les principes appliqués par VALTECH sont conformes à l'avis 2005-G du comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité.

1.9. LE MODE DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

VALTECH S.A. réalise principalement des missions de conseil sur l'utilisation de nouvelles technologies.

Les missions ainsi réalisées sont, pour l'essentiel, vendues selon une formule dite de « régie », le chiffre d'affaires est alors comptabilisé en fonction du temps passé chez nos clients. Certaines missions, le plus souvent à la demande de certains clients, sont vendues forfaitairement. Le chiffre d'affaires est alors reconnu à mesure de l'avancement des travaux, qui est estimé de manière prudente par la direction.

1.10. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Conformément à l'Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF », les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

Dans quelques cas limités (demande de Congés Individuels de Formation (« CIF ») ou en cas de licenciement ou démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

1.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et des activités extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence soit parce qu'ils surviennent rarement.

2 - EVENEMENTS PARTICULIERS DE L'EXERCICE

2.1. AUGMENTATION DE CAPITAL

Une augmentation de Capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été ouverte au marché Financier. La souscription a été totale et a généré une augmentation du capital de 9 951 milliers d'euros, dont 8 955 milliers d'euros de prime d'émission.

2.2. TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

La société a transféré son siège social au 103 rue de Grenelle 75007 PARIS. Ce transfert a occasionné des coûts de transfert et la sortie des immobilisations concernées. L'impact de ces éléments est comptabilisé dans le compte de résultat exceptionnel de l'exercice 2010.

2.3. ACQUISITION DES ACTIVITES DU GROUPE ADEA

La société a fait l'acquisition, le 15 décembre 2010, des activités de cette société américaine de conseil spécialisé dans les technologies et les solutions digitales, basé aux Etats-Unis. Ce sont les filiales américaines et indiennes du groupe Valtech qui sont acquéreuses des activités d'ADEA dans chacun des pays à l'issue du processus suivant :

- création et capitalisation d'une nouvelle filiale aux Etats-Unis: Valtech Solutions pour un montant total de 5 789 milliers d'euros
- cession de la participation dans Valtech Inc à Valtech Solutions : ceci dégage une moins value comptable de 9 675 milliers d'euros compensée par une reprise de provision d'égal montant ;
- acquisition de la créance Valtech Inc et du prêt octroyé à Valtech Inc détenus par la société Valtech UK : pour respectivement 480 et 781 milliers d'euros ;
- acquisition de la créance Valtech Inc détenue par la société indienne VSL pour un montant de 202 milliers d'euros ;
- cession du total des créances ainsi acquises, en plus de celles détenues antérieurement, à la société Valtech Solutions puis incorporation de la créance Valtech Solutions en capital, et ce pour un montant cumulé de 6 325 milliers d'euros. Cette opération porte la participation dans le capital de la société Valtech Solutions à un montant total de 12 114 milliers d'euros.
- cession de la participation dans la société indienne VSSL à l'autre filiale indienne, VSL : ceci dégage une plus value comptable de 47 milliers d'euros.

2.4. CESSION DE LA PARTICIPATION DANS LA SOCIETE MEDHOST

Le processus de cession des titres initié au cours de l'année 2009 s'est conclu au début de l'année 2010 par la cession totale de la participation dans la société Medhost. Cette cession a généré une moins value comptable de 1 316 milliers d'euros, pour laquelle une provision pour dépréciation avait été constituée pour un montant de 1 009 milliers d'euros.

2.5. CESSION DU FONDS DE COMMERCE DE L'ACTIVITE AXELBOSS

La société a décidé et mis en œuvre la cession totale de cette activité afin de se recentrer sur ses activités principales. Cette cession se traduit par une moins value comptable de 5 411 milliers

d'euros, compensée partiellement par la reprise d'une provision pour dépréciation de 2 933 milliers d'euros.

2.6. DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Dans le cadre de la réalisation de tests de dépréciation sur ses titres de participation, la société a constaté une dotation sur ses dépréciations de titres de participation pour un montant de 6,5 millions d'euros..

Parallèlement, les cessions de titres ont entraîné une reprise de provision de 13,1 millions d'euros, qui vient neutraliser les moins values réalisées sur les titres dont ils faisaient l'objet.

2.7. CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

La société a obtenu la restitution du Crédit d'Impôt Recherche constaté dans les comptes 2009 pour un montant de 2 228 milliers d'euros.

Aucun crédit d'impôt recherche n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2010.

3 - ACTIF IMMOBILISE

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des fonds commerciaux et des logiciels.

POSTE D'IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE	MODE D'AMORTISSEMENT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Logiciels	482	linéaire	2 à 5 ans
Fonds commercial	9.041	NA	

Les immobilisations incorporelles se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Pays	31-déc.-09	Acquisition	Cession	31-déc.-10
Logiciels		609	32	159	482
Fonds Axelboss	France	7 091	-	7 091	-
Fonds Alternance	France	6 116	-	-	6 116
Fonds Objectspace	Etats-Unis	2 925	-	-	2 925
Valeur brute		16 741	32	7 250	9 523
Amortissement des logiciels		472	65	159	378
Provision pour dépréciation		11 973	-	2 932	9 041
Valeur nette		4 296	(33)	4 159	104

La société réalise régulièrement des tests de valeur de ses fonds de commerce. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur prix de vente net et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Le fonds commercial ALTERNANCES est ainsi déprécié pour la totalité de sa valeur soit un montant de 6.116 milliers d'euros.

Le fonds commercial OBJECT SPACE est ainsi déprécié pour la totalité de sa valeur soit un montant de 2.924 milliers d'euros.

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les dépréciations des immobilisations corporelles ont été constatées sous forme d'amortissement calculé selon les modes et durées suivants :

POSTE D'IMMOBILISATIONS	MODE D'AMORTISSEMENT	DUREE D'AMORTISSEMENT
Matériel & outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau & mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les mouvements des immobilisations corporelles et des amortissements au cours de l'exercice sont fournis par le tableau suivant

Libellé	31-déc-09	Acquisitions	Sorties	31-déc-10
Installations générales	847	730	44	1 533
Materiel informatique et de bureau	1 834	357	918	1 273
Immobilisations corporelles	2 681	1 087	962	2 806
Installations générales	450	370	26	794
Materiel informatique et de bureau	1 735	82	912	905
Amortissements des immo. corporelles	2 185	452	938	1 699
Valeur nette comptable	496			1 107

3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2010, les immobilisations financières se présentent de la manière suivante :

Poste d'immobilisations	Valeur brute	Dépréciation 2010	Valeur nette	Valeur nette 2009
- titres de participations :	106 078	52 954	53 124	47 584
- créances rattachées aux participations :	1 802	-	1 802	2 943
- Titres immobilisés :	-	-	-	3 373
- Prêts	68	68	-	-
- dépôts et cautionnements versés :	178	8	170	174
Total immobilisations financières	108 126	53 030	55 096	54 074

3.3.1. Les titres de participation

Au cours de l'exercice, les mouvements sur les titres de participation ont porté sur les filiales américaines et indiennes : voir les précisions indiquées aux paragraphes 2.3., 2.4. et 2.6..

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe avait participé à deux opérations de recapitalisation au sein de la société JV VALTECH KOREA en accord avec son co-actionnaire la société de droit coréen SK Namsan Bldg. A l'issue de cette opération, VALTECH S.A. détient 50,79%.

Au cours de l'exercice, notre société a procédé à la revue de la valeur d'utilité de ses participations. Les valeurs comptabilisées au bilan (provenant pour l'essentiel de valeurs d'apports) ont été dépréciées pour ramener leur valeur nette figurant dans les comptes sociaux à hauteur de la valeur d'utilité pour le groupe. Le montant des dépréciations est évalué à 52,9 millions d'euros au 31 décembre 2010.

3.3.2. Les titres immobilisés

Les titres immobilisés se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-09	Augmentation	Diminution	31-déc.-10
Titres MEDHOST	4 383	-	(4 383)	-
Valeur brute	4 383	-	(4 383)	-
Provision pour dépréciation	(1 009)	-	1 009	-
Valeur nette	3 374	-	(3 374)	-

VALTECH S.A. a cédé la totalité des titres détenus dans la société Medhost comme précisé au paragraphe 2.4.

3.3.3. Les mouvements nets des provisions et amortissements financiers

A l'issue des tests de dépréciation réalisés sur ses participations, VALTECH S.A. a enregistré une dotation de provision pour dépréciation des titres de participation pour un montant de 6,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2010.

Les variations de provisions peuvent se présenter de la manière suivante :

	31-déc.-09	Dotations	Reprises	31-déc.-10
Provision pour dépréciation des fonds de commerce	11 973	-	(2 933)	9 040
Provision pour dépréciation des titres de participations :	59 567	6 562	(13 175)	52 954
Provision pour dépréciation des titres immobilisés :	1 009	-	(1 009)	-
Provision pour dépréciation des dépôts et cautionnements :	80	68	(70)	78
Total provision pour dépréciation des actifs immobilisés	72 629	6 630	(17 187)	62 072
Provision pour dépréciation des comptes clients	22	67	(22)	67
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	14	-	14
Total provision pour dépréciation des actifs circulants	22	81	(22)	81
Provision pour litige	-	-	-	-
Provision pour risque sur SN négative	-	-	-	-
Provision pour perte de change	63	87	(63)	87
Autres provisions pour risques et charges	734	189	(219)	704
Total provision pour risques et charges	797	276	(282)	791
Total	73 448	6 987	(17 491)	62 944

4 - ACTIF CIRCULANT ET DETTES

4.1. - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale et sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des pertes potentielles liées aux difficultés rencontrées dans leur recouvrement.

Le groupe a recours à des cessions de créances clients auprès d'une société de factoring. L'encours non échoué de ces créances TTC au 31 décembre 2010 s'élève à un montant de 1.431 milliers d'euros (contre 2.066 milliers d'euros en 2009) pour un montant réellement perçu en trésorerie de 878 milliers d'euros (contre 1.692 milliers d'euros en 2009), la différence constituant la réserve de garantie et les créances cédées non encore encaissées auprès de la société de factoring.

Les commissions ainsi que les intérêts liés aux opérations de factoring ont une incidence de 72 milliers d'euros sur le résultat 2010.

Mouvement de l'exercice sur les créances douteuses

	Créances douteuses	Provision pour dépréciation	Créances nettes
Au 31 décembre 2009	27	(23)	4
Augmentation	53	(67)	(14)
Diminution	-	22	22
Au 31 décembre 2010	80	(68)	12

Etat des échéances des créances et des dettes

La ventilation des créances et dettes à court et long terme, est fournie par le tableau suivant :

Etat des créances	Montant brut	A - 1 an	Entre 1 an et 5 ans	A + 5 ans
Créances rattachées aux particip.	1 802	-	1 802	-
Autres immos financières	178	-	178	-
Prêts	68	-	68	-
Créances clients	10 206	10 126	80	-
Personnel et rattachés	123	123	-	-
Etat, TVA	859	859	-	-
Débiteurs divers	4 408	4 408	-	-
Charges constatées d'avance	145	145	-	-
TOTAL	17 789	15 661	2 128	0

Etat des dettes	Montant brut	A - 1 an	Entre 1 an et 5 ans	A + 5 ans
Dettes C/C Groupe	2 878	2 878	-	-
Fournisseurs et rattachés	4 029	4 029	-	-
Personnel et rattachés	1 300	1 300	-	-
Organismes sociaux	1 892	1 892	-	-
Etat	2 307	2 307	-	-
Autres dettes	3 292	3 292	-	-
Produits constatés d'avance	316	316	-	-
TOTAL	16 014	16 014	-	-

Les variations dans le poste emprunts peuvent être présentées de la manière suivante :

Etat des dettes	Découverts	Billet à ordre	Emprunt	Total
Au 1er janvier 2010	-	850	-	850
Nouveaux emprunts	-	-	-	-
Remboursement d'emprunt	-	-	-	-
Variation des découverts	-	(850)	-	(850)
Au 31 décembre 2010	-	-	-	-

5 - DISPONIBILITES

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires et les titres de placement dont l'échéance ne dépasse pas trois mois.

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
Valeurs mobilières de placement	144	144
Comptes bancaires en notre faveur	1 233	3 259
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie court terme	1 377	3 403
Provisions pour dépréciation des Actions propres	(14)	0
Trésorerie nette	1 363	3 403

Les valeurs mobilières, d'un montant de 144 milliers d'euros, peuvent être détaillées selon la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
OPCVM	76	76
Actions propres réservées aux plans d'options d'achats d'actions	68	68
Total	144	144

6 - ACTIONS PROPRES

Le portefeuille d'actions propres détenues par notre société au 31 décembre 2010 se répartit de la manière suivante :

OBJECTIF	AFFECTATION COMPTABLE	VALEUR BRUTE 31 DEC. 2010 (EN MILLIERS D'EUROS)	VALEUR BRUTE 31 DEC. 2009 (EN MILLIERS D'EUROS)
Actions propres réservées aux plans d'options d'achats d'actions	Valeurs mobilières de placements	68	68
PORTEFEUILLE D'ACTIONS PROPRES		68	68

La société détient au 31 décembre 2010 un portefeuille total de 214.900 actions propres, ce qui représente moins de 0,3 % de son capital.

Les actions restant dans le portefeuille au 31 décembre 2010 sont destinées à être cédées au personnel de VALTECH ou à celui des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans futurs d'options d'achat d'actions.

Ce portefeuille se décompose en 214.900 actions achetées en 1998 pour un montant de 68 milliers d'euros.

7 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

7.1. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation payées ou comptabilisées dans l'exercice et imputables à l'exercice suivant pour un total de 145 milliers d'euros.

7.2. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance, exclusivement composés de produits d'exploitation, sont liés à des prestations de services facturées dans l'exercice et imputables à l'exercice suivant pour un total de 316 milliers d'euros.

7.3. ECART DES CONVERSIONS

Ces écarts ont été portés en augmentation des avances consenties par VALTECH S.A. à ses filiales étrangères en devises. Il s'agit essentiellement d'écarts de conversion liés aux créances en dollars US.

	VALEUR
Ecarts de conversion actif :	87
Ecarts de conversion passif :	18

L'écart de conversion actif est couvert par une provision pour perte de change.

8 - PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

Les produits à recevoir à la date de clôture sont répartis de la manière suivante :

	VALEUR
Clients factures à établir	922
Clients avoirs à établir	(1.745)
Fournisseurs avoirs à recevoir	7
Intérêts courus à recevoir	Néant
	(816)

La composition des charges à payer est la suivante :

	VALEUR
Intérêts courus non échus	-
Fournisseurs factures non parvenues	2.223
Dettes sociales (personnel) à payer	1.231
Dettes sociales (organismes sociaux) à payer	713
Dettes fiscales à payer	255
	4.422

9.1. HISTORIQUE DU CAPITAL

Date	Nature de l'Opération	Nombre D'actions	Capital	Prime d'émission
31.12.02		69 389 635	1 057 727	131 744 720
	Exercice Stock options dans le cadre des plans consentis le 16/02/1997, 16/02/1999 et 25/10/2002	1 041 374	15 870	380 053
	Exercice bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dans le cadre des plans consentis le 25/10/2002	1 229 875	18 744	460 907
	Exercice bons de souscription en actions dans le cadre des plan consentis le 22/07/2003	5 876 580	89 559	5 110 910
	Exercice bons de souscription gratuits dans le cadre des plans consentis le 09/07/2003	11 248	171	16 700
	Imputation des frais sur la prime			(579 012)
31.12.03		77 548 712	1 182 071	137 134 278
	Imputation des pertes lors de l'A.G. du 6 avril 2004			(79 951 336)
	Exercice bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dans le cadre des plans consentis le 25/10/2002	688 071	10 486	257 861
	Exercice Stock options dans le cadre des plans consentis le 16/02/1997, 16/02/1999 et 25/10/2002	1 598 886	24 367	411 209
	Exercice bons de souscription en actions dans le cadre des plans consentis le 22/07/2003	3 486 600	53 137	2 939 204
	BSA gratuits	1 933	29	
	Imputation des frais sur la prime			(179 022)
31.12.04		83 324 202	1 270 090	60 612 194
	Exercice BSPCE consentis par le CA du 25/10/02	186 775	2 846	69 996
	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 16/02/99	38 910	593	
	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 25/10/02	195 614	2 981	73 308
	Exercice BSPCE consentis par le CA du 25/10/02	329 820	5 026	123 603
	Exercice BSA gratuits consentis par le conseil du 09/07/2003 et la décision du Président du 22/07/03	86 147	1 313	127 908
31.12.05		84 161 468	1 282 850	61 007 009
	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 16/02/99 A	257 295	3 921	6 995
	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 16/02/99 A	253 570	3 864	-
	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 16/02/99 B	241 753	3 684	143 662
	Exercice Stock options dans le cadre des plans consentis le 25/10/2002	428 174	6 525	160 462
	Exercice BSPCE consentis par le CA du 25/10/02	15 850	242	5 940
31.12.06		85 358 110	1 301 087	61 324 068
	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 16/02/99 A	28 182	430	
	Exercice Stock options dans le cadre des plans consentis le 25/10/2002	727 886	11 093	272 783
	Exercice BSPCE consentis par le CA du 25/10/02	2 554 180	38 926	957 204
31.12.07		88 668 358	1 351 536	62 554 055
	Pas de mouvement sur 2008			
31.12.08		88 668 358	1 351 536	62 554 055
	Pas de mouvement sur 2009			
31.12.09		88 668 358	1 351 536	62 554 055
	Augmentation de Capital	66 340 093	995 101	8 955 913
	Frais d'augmentation de capital			409 730
31.12.10		155 008 451	2 346 637	71 100 238

9.2. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent	60 800
Affectation du résultat	(969)
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	59 831
Variation du capital	995
Variation des primes, réserves, report à nouveau	8 546
Résultat de l'exercice	(12 761)
Autres variations	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2010 avant AGO	56 611
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice	(3 220)

10 – PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour VALTECH S.A. Elles comprennent notamment les provisions suivantes :

Nature de la provision	31-déc-09	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31-déc-10
Litiges	663	189	(148)	-	704
Perte sur projet	40	-	-	(40)	-
Autres	30	-	-	(30)	-
Ecart de change	63	87	(63)	-	87
Prov.pour risques et charges	796	276	(211)	(70)	791
Résultat d'exploitation		50	(198)		
Résultat financier		87	(63)		
Résultat exceptionnel		139	(22)		
Total		276	(283)		

Dans le cours normal de son activité, VALTECH S.A. peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Les dotations aux provisions de l'exercice concernent les contrôles sociaux et fiscaux en cours, et des litiges avec d'anciens employés, dirigeants et administrateurs.

11 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations aux organes de direction, sous forme de salaires ou d'honoraires, et celles allouées aux membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence, comptabilisées en charges par VALTECH S.A au cours de l'exercice 2010 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
Remunérations des dirigeants	275	-
jetons de présence	-	67
Honoraires	953	969
Total	1 228	1 036

VALTECH n'a pas comptabilisé de jetons de présence au cours de l'exercice 2010.

12 - PERSONNEL

12.1. EFFECTIF

La société compte un effectif moyen de 200 personnes au titre de l'exercice 2010, en incluant les effectifs de l'activité Axelboss cédée le 4 novembre 2010, contre 210 sur l'exercice précédent suivant la répartition suivante :

	31-déc-10	31-déc-09
Cadres	193	202
Non Cadres	7	8
Total	200	210

12.2. DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein de VALTECH, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 8 525

heures au 31 décembre 2010.

13 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les soldes du bilan concernant les entreprises liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
Titres de participation	106 078	107 151
Créances rattachées aux particip.	1 802	2 943
Créances clients	893	364
Dettes financières diverses	(2 878)	(3 219)
Dettes fournisseurs	(1 432)	(1 349)

Les soldes du compte de résultat concernant les entreprises liées sont les suivants (hors éléments du résultat d'exploitation) :

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
Autres produits financiers	1 047	1 023
Intérêts engagement de caution	22	28
Intérêts sur comptes courant	(49)	(42)

14 - REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITES

La répartition du chiffre d'affaires 2010 par secteurs d'activité peut être présentée comme suit :

	31-déc.-10	31-déc.-09	31-déc.-08
Chiffre d'affaires conseil	24 355	25 688	31 997
Prestations auprès des autres sociétés du groupe	1 070	743	977
Chiffre d'affaires total	25 425	26 431	32 974

15 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le résultat financier bénéficiaire de 8 854 milliers d'euros s'analyse de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
- Reprise financières des provisions pour dépréciation	14 184	14 725
- Dividendes groupe	1 000	948
- Intérêts sur créances groupe	69	102
- Autres (dont différence de change)	638	137
Produits financiers	15 891	15 912
- Dotations aux provisions	(6 731)	(13 304)
- Intérêts des sources de financement (emprunts & découverts)	(87)	(103)
- Autres (dont différence négative de change)	(219)	(157)
Charges financières	(7 037)	(13 564)
Résultat financier	8 854	2 348

La société a recours à des cessions de créances clients auprès d'une société de factoring. Les commissions ainsi que les intérêts liés aux opérations de factoring ont une incidence de 72 milliers d'euros sur le résultat de la société dont 17 milliers d'euros sur le résultat financier.

16 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel déficitaire de 22 320 milliers d'euros s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31-déc-10	31-déc-09
<i>Produits exceptionnels sur opération de gestion</i>	-	-
- Régularisations diverses	-	-
<i>Produits exceptionnels sur opération en capital</i>	6 093	-
- Produits de cession	6 093	-
<i>Reprise de provisions exceptionnelles</i>	22	197
- Reprise sur provision pour risques	22	197
- Reprise sur provision pour dépréciation des créances	-	-
Produits exceptionnels	6 115	197
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	(1 985)	(26)
- Charges liés aux locaux	(916)	-
- Charges d'honoraires	(853)	-
- Charges exceptionnelles diverses	(216)	(26)
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>	(26 021)	-
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(26 021)	-
<i>Dotations aux provisions exceptionnelles</i>	(429)	(139)
- Dotation aux amortissements	(290)	-
- Dotations provisions pour risques	(139)	(139)
Charges exceptionnelles	(28 435)	(165)
Résultat exceptionnel	(22 320)	32

17 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

17.1. INTEGRATION FISCALE FRANÇAISE

Le nombre de sociétés intégrées fiscalement est au nombre de six en 2010. La liste des sociétés intégrées fiscalement au 31 décembre 2010 est la suivante :

- Valtech S.A. (société tête de Groupe)
- Valtech training
- Valtech Offshore
- Valtech Agency SAS
- Valtech Technology Consulting SAS
- Valtech Axelboss SAS

Au 31 décembre 2010 le pôle d'intégration fiscale dispose de pertes reportables pour un montant total de 35 733 milliers d'euros

17.2. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS NON COMPTABILISES DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Les accroissements et les allègements non comptabilisés de la dette future d'impôt sont présentés en base :

(en milliers d'euros)	31-déc.-10	31-déc.-09
<u>Charges à déduire lors d'exercices futurs</u>		
ORGANIC	47	55
Effort construction	53	52
Provision pour risques	442	463
<u>Produits imposables et non encore comptabilisés</u>		
Ecart de conversion passif	18	5
Plus value latente sur sicav	7	31
Reports déficitaires	16 189	16 189
Moins values à long terme	-	-
Déficits ordinaires	16 189	16 189
Economie future d'IS (en base)	16 713	16 754

18 - ENGAGEMENTS DIVERS

Les engagements hors bilan de la société peuvent être synthétisés de la manière suivante :

(en milliers de devises locales)	31-déc-10	31-déc-09
Créances cédées non échues	1 431	2 066
Avals cautions et garanties données	5 266	5 364
Engagement de retraites	114	190
Cession de créances en garantie	1 029	1 029
Engagements donnés (détail en 18.1)	7 840	8 649
Avals cautions et garanties reçues	385	34
Engagements recus (Détail en 18.2)		

18.1. - ENGAGEMENTS DONNES

☞ *Créances cédées non échues*

La société VALTECH a cédé des créances dont le terme n'est pas échu au 31 décembre 2010 pour un montant de 1.431 milliers d'euros.

☞ *Garanties données*

La société VALTECH s'est engagée à garantir toutes sommes qui pourraient être dues au titre des contrats de location de ses bureaux, selon le détail suivant :

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
bail de location bureau Londres	4 128	4 942
Garantie bancaire UTI Bank		162
Garantie bancaire Valtech Training	86	260
Garantie bancaire Valtech SA Bureau Grenelle	352	-
Garantie sur informations données à l'acquéreur d'Axelboss	700	
Avals et cautions donnés	5 266	5 364

Le montant résiduel des cautions accordées aux filiales trouve son origine dans les accords suivants :

Concernant la société VALTECH Ltd (Grande Bretagne)

Garantie à première demande pour une durée de quinze ans d'un montant maximal de 22.400 000 £ pour la prise à bail de locaux sis à LONDRES. Le montant de la garantie est égal à la somme des loyers sur la durée totale du bail.

Concernant la société VALTECH Training (France)

Une garantie bancaire a été consentie à première demande en faveur de la banque « CIC » en garantie d'un prêt qui a été consenti à Valtech Training (France) dans la limite d'un montant maximal de 500 000 euros. Le montant de la garantie est égal au solde du prêt à la date de clôture.

Concernant le contrat de bail des locaux de la rue de Grenelle à Paris

Une garantie bancaire a été consentie à première demande en faveur du bailleur des locaux du siège social de Valtech SA dans la limite d'un montant maximal de 351 741 euros, pour une durée expirant le 28 juillet 2013.

Concernant la société Valtech System Private Limited (Inde)

Une garantie bancaire a été consentie à première demande en faveur de la banque « UTI BANK Ltd. » en garantie de différents crédits qui ont été ou seront consentis à Valtech System Private Limited (Inde) dans la limite d'un montant global de 875 000 euros. Aucun crédit n'était en cours au 31 décembre 2010, contre un encours de 161 000 euros fin 2009.

Concernant l'activité Axelboss cédée

Une garantie a été donnée à la société SIA, relative aux informations données sur l'activité Axelboss achetée. En cas d'inexactitude dans l'une des déclarations données par Valtech le Cédant s'engage à indemniser le Cessionnaire de tous dommages matériels induits dans la limite d'un montant global de 700.000 euros, jusqu'au 31 octobre 2012.

☛ Engagements de retraite

La valorisation des engagements est effectuée à la fin de chaque période d'arrêté et tient compte, notamment de l'ancienneté et de la rotation du personnel par catégorie d'âge.

Les engagements de retraite arrêtés au 31 décembre 2010 sont estimés à 114 milliers d'euros suivant les hypothèses suivantes :

	31-déc-10	31-déc-09
Engagement de retraite	114	190

Hypothèses

	par tranche d'âge table Insee F 2000	par tranche d'âge table Insee F 2000
Taux de rotation		
Taux de mortalité		
Taux d'actualisation	4,50 %	4,62 %
Taus d'augmentation annuelle des salaires	2 %	2 %

☛ Locations et crédit baux

Les locations simples et les crédits baux peuvent être présentés de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-10	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Au-delà de 5 ans
Locations simples (autres)	133	66	67	
Crédits baux	-			
Total	133	66	67	-

18.2. ENGAGEMENTS REÇUS

☞ Cautions bancaires pour la prise à bail des bureaux

Les banques du groupe VALTECH ont consenti une caution pour la prise à bail des bureaux

- de l'Avenue Marceau (Paris) pour un montant de 34 milliers d'euros
- pour la Rue de Grenelle (Paris) pour un montant de 351 milliers d'euros.

19 – MONTANT TOTAL DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2010 s'élève à 334 milliers d'euros.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes spécifiques à l'augmentation de capital dont il est fait mention au paragraphe 2.1. de la présente annexe s'élève à 19 milliers d'euros. Ceux-ci ont été imputés directement sur la prime d'émission et ne figurent donc pas au compte de résultat de l'exercice.

20 - INFORMATIONS SUR LES PLANS D'OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS VALTECH

Aucun plan d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise n'est actif au 31 décembre 2010

21 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société VALTECH S.A. dont le siège social est situé 103 Rue de Grenelle – 75007 PARIS est la société consolidante du Groupe.

22 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Pays	Capital	Capitaux propres	% de détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Résultat 31 déc. 2010	Chiffre d'affaires 31 déc. 2010	Prêts	Garanties données	Dividendes reçus
<u>Filiales à +50%</u>											
Valtech Ltd	Grande Bretagne	219	928	100%	175	175	(586)	6 313	(79)	4 214	-
Valtech AB	Suède	54	4 151	100%	17 490	17 490	719	16 090	(503)	-	-
Valtech A/S	Danemark	1 022	3 908	100%	41 693	10 908	288	7 086	-	-	1 000
Synaris AG	Allemagne	1 575	2 498	100%	20 762	4 608	(14)	4 250	-	-	-
Valtech Training	France	1 572	688	100%	1 597	1 597	(317)	5 627	416	86	-
Valtech Offshore	France	250	14	100%	250	-	(1)	-	-	-	-
Valtech System Private Limited	Inde	1 221	(628)	100,0%	7 101	3 016	25	941	49	331	-
Valtech Sotware Services Private Limited	Inde	9	52	100%	13	13	(24)	253	935	-	-
Valtech Agency	France	37	680	100%	2 146	2 146	93	4 146	47	-	-
Valtech Axelboss	France	37	39	100%	37	37	1	-	(39)	-	-
Valtech Technology Consulting	France	37	39	100%	37	37	1	-	(39)	-	-
VT Solutions	Etats-unis	12 114	1 143	100%	12 114	12 114	262	941	-	-	-
<u>Filiales entre 10% et 50%</u>											
JV Chusik Hoesa Valtech	Corée du Sud	11 177	11 200	51%	2 674	994	23	4 778	-	-	-

VALTECH

Société Anonyme

103, rue de Grenelle

75007 Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

FDR Audit & Conseil
17, avenue de la Division Leclerc
92160 Antony

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

VALTECH

Société Anonyme

103, rue de Grenelle
75007 Paris

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes consolidés**
Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VALTECH, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés relative à la conformité aux normes comptables et présentant les évolutions des règles et méthodes comptables.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2010 s'élèvent à 15 621 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 1.11 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3.2 de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Antony et Neuilly-sur Seine, le 27 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

FDR Audit & Conseil

Deloitte & Associés

Guillaume DRANCY

Albert AIDAN



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2.346.636.30 EUROS

SIEGE SOCIAL :

103, RUE DE GRENELLE

75 007 PARIS

**COMPTES CONSOLIDES
DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2010**

SOMMAIRE

	Page
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE _____	2
ETAT DU RESULTAT GLOBAL DU GROUPE _____	2
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE _____	3
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE _____	4
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES _____	5
NOTE 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES _____	6
NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION _____	15
NOTE 3 – ECART D’ACQUISITION _____	16
NOTE 4 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES _____	18
NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES _____	19
NOTE 6 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES _____	19
NOTE 7 – CREANCES COURANTES _____	20
NOTE 8 – CAPITAL _____	22
NOTE 9 – INTERETS MINORITAIRES _____	23
NOTE 10 – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES _____	23
NOTE 11 – DETTES COURANTES – NON COURANTES _____	26
NOTE 12 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DETTES FINANCIERES _____	27
NOTE 13 – INFORMATIONS SECTORIELLES _____	28
NOTE 14 – PERSONNEL _____	31
NOTE 15 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL _____	32
NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER _____	33
NOTE 17 – IMPOTS DIFFERES _____	33
NOTE 18 – PAIEMENT EN ACTIONS _____	35
NOTE 19 – ENGAGEMENTS HORS BILAN _____	36
NOTE 20 – PARTIES LIEES _____	37
NOTE 21 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES _____	38

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Les montants dans le présent document sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

	31-déc.-10	31-déc.-09	Note
Revenus	77 607	75 411	Note 13
Autres revenus	49	106	Note 13
Total revenus	77 656	75 517	
Coûts des ventes	(53 022)	(51 159)	Note 15
Marge brute	24 634	24 358	
Coûts commerciaux	(5 296)	(5 190)	Note 15
Coûts administratifs	(20 887)	(20 443)	
Résultat opérationnel courant	(1 549)	(1 274)	
Coûts de restructuration	(2 951)	(2 015)	Note 15.3.
Autres produits et charges d'exploitation	1 600	(39)	Note 15.3.
Dépréciation des Goodwills	(7 374)	(428)	Note 3
Résultat opérationnel	(10 274)	(3 756)	
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	133	89	Note 16
Coût net de l'endettement	(58)	(170)	
Autres produits et charges financières	476	(282)	
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	(9 723)	(4 119)	
Impôts	(773)	89	Note 17
Impacts des actifs détenus en vue de leur vente	(341)	3 123	
Intérêts minoritaires	-	1	Note 9
Résultat net de la période	(10 837)	(907)	
<i>Nombre moyen d'actions de base</i>	<i>100 482</i>	<i>88 668</i>	Note 8.4.
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>	<i>101 034</i>	<i>90 020</i>	
Résultat par action de base	(0,11)	(0,01)	Note 8.4.
Résultat par action dilué	(0,11)	(0,01)	

ETAT DU RESULTAT GLOBAL DU GROUPE

	31-déc.-10	31-déc.-09
Résultat de l'exercice	(10 837)	(907)
Autres éléments du résultat global (bruts d'impôt)		
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère	898	511
Rémunération payée en actions	12	29
Impôt sur les autres éléments du R.G.	-	-
Etat du Résultat global du Groupe	(9 927)	(367)

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

	31-déc.-10	31-déc.-09	Note
Ecart d'acquisition	15 621	13 674	Note 3
Immobilisations incorporelles nettes	201	193	Note 4
Immobilisations corporelles nettes	3 250	2 407	Note 5
Participation dans les entreprises co-associées	504	331	} Note 6
Autres actifs non courants, nets	2 888	2 490	
Impôts différés actifs	549	629	Note 17
Actifs non courants	23 013	19 723	
Créances clients et comptes rattachés	27 936	19 583	Note 7.1.
Impôts différés actifs	1 482	1 637	Note 17
Autres actifs courants	5 298	5 088	Note 7.2.
Trésorerie et équivalent de trésorerie	7 948	8 173	
Juste valeur des actifs détenue en vue de leur vente	-	3 374	
Actifs courants	42 664	37 855	
TOTAL ACTIF	65 677	57 578	
Capital	2 347	1 352	Note 8.1.
Reserves	38 772	30 223	Note 8.2. / 8.3.
Résultat net - part du Groupe	(10 837)	(907)	Note 8.3.
Capitaux propres - part du Groupe	30 282	30 668	
Intérêts minoritaires	-	-	Note 9
Capitaux propres	30 282	30 668	
Provisions pour risques et charges - part non courante	1 405	1 489	Note 10
Pensions et indemnités de départ à la retraite	225	285	Note 10
Emprunts auprès des établissements de crédit - part non courante	14	341	Note 12.1.
Autres passifs non courants	-	78	Note 11.1.
Impôts différés passif	177	66	
Passifs non courants	1 821	2 259	
Provisions pour risques et charges - part courante	1 646	1 372	Note 10
Financement court terme	5 309	3 564	Note 12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 411	7 242	Note 11.3
Autres passifs courants	15 208	12 473	Note 11.2
Passifs courants	33 574	24 651	
Total passifs	35 394	26 909	
TOTAL PASSIF	65 677	57 578	

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

	31-déc.-10	31-déc.-09	Notes
Résultat net - part du Groupe	(10 837)	(907)	
Ajustements permettant de passer à la variation de trésorerie d'exploitation			
- Depreciation et amortissement, net	670	1 392	
- Dépreciation des écarts d'acquisition	7 374	428	Note 3
- Dotation aux provisions pour engagement de retraite	(60)	54	Note 10.2
- Moins (Plus) values sur cession d'actifs non courants	(1 599)	38	Note 15.2
- Charges liées aux paiements en actions	12	29	Note 18
- Résultat dans les sociétés co-associées	(133)	(89)	
- Résultat des activités cédées	-	(3 123)	
Coûts financiers	166	229	Note 16
Charges d'impôts (Impôts différés inclus)	773	(89)	Note 17
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant intérêts et impôts	(3 634)	(2 039)	-
Impôts payés	(274)	(99)	-
Variation nettes des actifs et passifs courants	840	5 480	
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(3 068)	3 342	-
Investissement actif non courant corporel	(2 210)	(884)	Note 5
Investissement actif non courant incorporel	(221)	(186)	Note 4
Acquisition ADEA Etats Unis	(7 992)		
Acquisition ADEA Inde	(409)		
Prix de cessions des actifs non courants cédés	28	13	
Encaissement sur titres Medhost	3 374		
Augmentation (Diminution) des investissements financiers	(305)	(505)	
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	(7 735)	(1 562)	-
Intérêts payés	(166)	(229)	
Augmentation de capital	9 541		Note 8
Augmentation (diminution) des dettes financières	2 922	(443)	Note 12
Paiement complément de prix KIARA	(84)	(87)	
Acquisition minoritaires Valtech Offshore		(12)	
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	12 213	(771)	-
Incidence des variations des cours des devises	111	88	
Flux nets de trésorerie liés aux activités destinées à la vente		46	-
Flux net de la trésorerie et équivalent de trésorerie	1 521	1 143	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de l'exercice	5 013	3 870	Note 12
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin de l'exercice	6 534	5 013	Note 12

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves	Rémunérations payées en actions différées	Résultat net	Actions d'auto contrôle	Différence de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 décembre 2008	88 668 358	1 352	62 685	(33 242)	1 410	1 171	(68)	(2 273)	31 035	1	31 036
Affectation du résultat		-	-	1 171	-	(1 171)	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice		-	-	-	-	(907)	-	-	(907)	-	(907)
Variation nette des actions détenues par les sociétés consolidées		-	-	-	29	-	-	-	29	-	29
Différence de conversion		-	-	-	-	-	-	511	511	-	511
Rémunérations payées en actions différées		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations		-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Résultat Global			0	1171	29	(2 078)		511	(367)	(1)	(368)
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2009	88 668 358	1 352	62 685	(32 071)	1 439	(907)	(68)	(1 762)	30 668	-	30 668
Affectation du résultat		-	-	(907)	-	907	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice		-	-	-	-	(10 837)	-	-	(10 837)	-	(10 837)
Variation nette des actions détenues par les sociétés consolidées		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion		-	-	-	-	-	-	898	898	-	898
Rémunérations payées en actions différées		-	-	-	12	-	-	-	12	-	12
Autres opérations		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat Global			-	(907)	12	(9 930)		898	(9 927)	-	(9 927)
Augmentation de capital	66 340 093	995	8 546	-	-	-	-	-	9 541	-	9 541
Dividendes versés		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	66 340 093	995	8 546						9 541	-	9 541
Au 31 décembre 2010	155 008 451	2 347	71 231	(32 978)	1 451	(10 837)	(68)	(864)	30 282	-	30 282

NOTE 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 du groupe VALTECH sont établis selon les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2009, à l'exception des amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1^{er} Janvier 2010.

REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 Juillet 2002 par le parlement européen et le conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 Juin 2006.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

1.1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 ET 31)

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la société VALTECH S.A. et de toutes ses filiales significatives détenues majoritairement ou contrôlées directement ou indirectement et les sociétés sous influence notable.

Le résultat des filiales acquises ou cédées durant l'exercice est intégré dans le résultat consolidé de la date effective de prise de contrôle jusqu'à la date effective de cession.

Les états financiers des filiales peuvent être retraités si nécessaire afin de rendre leurs méthodes comptables compatibles avec celles du Groupe.

1.1.1. METHODES DE CONSOLIDATION**Intégration globale**

Toutes les sociétés dans lesquelles VALTECH exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est présumé exister lorsque VALTECH détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'aucun autre actionnaire ou groupe d'actionnaires n'exerce un droit significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions ordinaires prises par le Groupe.

Le contrôle existe également lorsque VALTECH, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

VALTECH consolide les entités ad hoc qu'il contrôle en substance parce qu'il a le droit d'obtenir la majorité des avantages ou qu'il conserve la majorité des risques résiduels inhérents à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

Intégration proportionnelle

VALTECH consolide par intégration proportionnelle les coentreprises dans lesquelles il partage par contrat le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

L'influence notable est présumée exister lorsque VALTECH détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil

d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

Sociétés hors périmètre

Les participations dans lesquelles le groupe n'exerce pas d'influence notable sont comptabilisées à leur juste valeur en « titres disponibles à la vente » et suivent les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers.

Une liste des principales filiales consolidées suivant l'intégration globale ou la mise en équivalence au 31 décembre 2010 est présentée en note 2 – *Périmètre de consolidation*.

1.1.2. UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour établir les comptes du Groupe, la direction de VALTECH doit procéder à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La Direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2010 pourraient être sensiblement modifiées.

Les principales estimations sont explicitées dans les notes suivantes :

Note 3 – Ecart d'acquisition

Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs recouvrables : modèles, taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini (§ 3.2).

Note 10. - Provisions

Provisions pour indemnités de fin de contrat et restructurations : Taux d'actualisation, taux de succès des plans.

Note 10.2. – Avantages du personnel

Taux d'actualisation, d'inflation, de rendement des actifs du régime, taux de progression des salaires.

Note 17 – Impôt sur les sociétés

Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs.

Note 18 - Paiement en actions et assimilées

Modèle, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes valeurs : cours du sous-jacent en date d'attribution, prix d'exercice, volatilité.

1.1.3. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (IFRS 3 R)

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'un regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de participation, généralement concomitante à la date de prise de contrôle.

Si la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est supérieure au coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

À la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs non courants classés comme détenus en vue de leur vente, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de leur vente.

1.2. TRANSACTIONS INTERNES

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.3. INTERETS MINORITAIRES

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes.

Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

1.4. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE (IFRS 5)

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent.

Les actifs, ou groupes d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession.

Les actifs non courants classés comme détenus pour la vente ne sont plus amortis. En application de la norme IAS 12, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres cédés et leurs valeurs fiscales. Les actifs et passifs destinés à être cédés sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du groupe. A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une perte ou un profit dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Au 31 décembre 2009, comme décrit dans la note 6 les titres non consolidés de Medhost avaient été identifiés comme actif non courant détenu pour la vente.

1.5. LES TRANSACTIONS EN DEVISES (IAS 21)

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat sauf si la transaction initiale a été comptabilisée dans les capitaux propres auquel cas les écarts de change le seraient également.

1.6. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES (IAS 21)

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste Réserves de conversion, pour la part revenant au groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société.

En euros	31-déc-10		31-déc-09	
	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne
Dollar USD	0,74839	0,75369	0,69416	0,71774
Livre anglaise	1,16171	1,16517	1,12600	1,12227
Couronne suédoise	0,11154	0,10475	0,09754	0,09416
Couronne danoise	0,13417	0,13428	0,13438	0,13430
Won Coréen	0,00067	0,00065	0,00060	0,00056
Roupie indienne	0,01673	0,01649	0,01492	0,01486

1.7. ECART D'ACQUISITION (IAS 36, 38 ET IFRS 3)

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux écarts d'acquisition et reconnue en résultat opérationnel dans le compte "Dépréciation des goodwill".

Selon IFRIC 10, les dépréciations comptabilisées à la date d'arrêté des comptes d'une période intermédiaire au titre d'un écart d'acquisition, d'un investissement dans un instrument de capitaux propres ou d'un actif financier comptabilisé au coût, ne sont pas reprises dans les états financiers d'une période intermédiaire ou annuelle ultérieure.

1.8. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38)

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans.

Les coûts capitalisés des logiciels développés à usage interne sont ceux directement associés à leur production, c'est-à-dire les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé ces logiciels et une quote-part directement affectable de frais généraux de production.

1.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties selon leur durée de vie attendue, comme suit :

Agencements, aménagements, installations techniques	8-10 ans
Matériel informatique	3-5 ans
Mobilier	5-7 ans

1.10. LOCATION-FINANCEMENT (IAS 17)

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (agencements et équipements).

A la signature du contrat de location financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

La dette correspondante est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.11. TESTS DE DEPRECIATION (IAS 36)

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles.

Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur prix de vente net et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ainsi que les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année calendaire sur la base de la plus haute des valeurs suivantes :

- projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale,
- Prix de vente net s'il existe un marché actif.

L'organigramme du Groupe favorisant l'existence d'une seule entité juridique par pays, les écarts d'acquisition sont regroupés par zone géographique et rattachés aux unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes.

La méthode retenue pour ces tests de dépréciation est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisition ou de prise de participation.

La valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts.

La méthode prolonge à l'infini un montant normatif avec un taux de croissance faible. Le taux d'actualisation retenu pour ces flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe. (Cf. paramètres retenus en 3.2. Dépréciation des écarts d'acquisition).

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa juste valeur.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle (hors écarts d'acquisition) ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

1.12. CREANCES CLIENTS ET RATTACHEES

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Selon les normes IAS 32 et 39, les programmes de mobilisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

1.13. INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 AND 39)

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et 39, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IAS 39 ou non. L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « trésorerie » et des instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat.

En application de La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », le groupe Valtech donne une analyse de l'âge des actifs financiers échus à la clôture et non dépréciés, ainsi qu'un tableau de passage de la dépréciation (Note 7.1)

L'interprétation IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés », traite du réexamen des dérivés incorporés qui sont dans le champ d'application de la norme IAS 39 relative aux instruments financiers. Selon IFRIC 9, l'analyse pour déterminer s'il existe un dérivé incorporé et s'il doit être comptabilisé séparément doit être réalisée lorsque l'entité devient pour la première fois partie prenante au contrat. Cette analyse est revue uniquement en cas de changement significatif dans les clauses du contrat. Il n'y a pas d'application de cette interprétation au titre de l'exercice 2010.

1.14. DISPONIBILITES, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (IAS 7 AND 39)

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Amendements à IAS 39 et IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers ». Cet amendement permet le reclassement de certains instruments financiers. Ainsi il est autorisé de reclasser les titres détenus à des fins de transaction. Il n'existe pas de tels reclassements au 31 décembre 2010.

1.15. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILES (IAS 19)

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux réglementations locales.

A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent. Les engagements du Groupe en matière de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Ces engagements sont couverts par des fonds de retraite et par des provisions inscrites au bilan.

- **Programme de couverture médicale**

L'entité américaine gère son programme d'assurance médicale externe sur un système de propre assurance. Il a été mis en place un plan dans lequel le Groupe rembourse directement les dépenses médicales de moins de 50.000 dollars US. Les autres frais sont couverts par un système de fonds de réassurance auquel participe le Groupe.

L'estimation de la provision en fin de période repose sur les dépenses réelles observées sur la période précédente (année civile 2009).

1.16. PAIEMENT EN ACTIONS (IFRS 2)

Le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation la norme IFRS 2 à l'ensemble de ses plans d'options sur actions à compter de celui mis en place le 7 novembre 2002, conformément aux prescriptions de la norme.

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 "Paiement en actions", les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en augmentation du poste « capital et primes » à la date d'octroi, neutralisée au sein des capitaux propres par le débit d'un compte de rémunération différée, qui est amorti par le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle binomial. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

L'approche des paramètres détaillés en Note 18.4. sur la juste valeur des options allouées sur la période prennent en compte les paramètres suivants :

- la volatilité tient compte de la volatilité historique observée sur le marché de l'action VALTECH depuis le 15 septembre 2003,

- la durée moyenne de détention est déterminée sur la durée du plan concerné,
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux d'emprunt d'Etat à long terme,
- aucun dividende n'est anticipé sur la base de l'historique des distributions du Groupe.

L'interprétation IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 Paiements fondés sur des actions » précise quelles sont les transactions placées dans le champ d'application de la norme IFRS 2, y compris celles pour lesquelles une entité ne peut pas identifier de manière précise et fiable certains ou la totalité des biens ou services reçus. IFRIC 8 explique que, lorsque la juste valeur de la contrepartie reçue identifiée apparaît inférieure à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés ou du passif encouru, cette situation indique typiquement qu'une autre contrepartie a été ou sera reçue. IFRS 2 s'applique donc dans ce cas. Il n'existe pas de telles transactions au 31 décembre 2010.

1.17. PROVISIONS (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

En application de la norme IAS 37, les provisions pour risques et charges significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

1.18. RECONNAISSANCE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES (IAS 18)

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente.

Lorsque le Groupe agit dans le cadre d'un contrat de prestation en régie, le chiffre d'affaires et les coûts des prestations en régie sont reconnus au fur et à mesure de la prestation.

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en terme de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation. En application de la norme IAS 11, lorsque le contrat est au forfait, les sociétés du Groupe comptabilisent leurs prestations à plus d'un an selon la méthode de l'avancement avec les particularités suivantes :

- quand le résultat d'un contrat peut être estimé de façon fiable, le produit et les coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture du bilan,
- lorsque le résultat d'un contrat ne peut pas être estimé de façon fiable, le revenu est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouverts ;
- lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

1.19. COMPTABILISATION DES SUBVENTIONS PUBLIQUES ET INFORMATIONS A FOURNIR SUR L'AIDE PUBLIQUE (IAS 20)

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en résultat sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles l'entité comptabilise en charges les coûts liés que les subventions sont censées compenser. Il existe deux approches générales de comptabilisation des subventions publiques : l'approche par le bilan, selon laquelle la subvention est comptabilisée en dehors du résultat, et l'approche par le résultat, selon laquelle la subvention est comptabilisée en résultat sur une ou plusieurs périodes.

Les subventions liées au résultat sont parfois présentées en tant que crédit dans le compte de résultat, séparément ou dans une rubrique générale telle que « autres produits » ; sinon elles sont présentées en déduction des charges auxquelles elles sont liées.

La société a consulté un cabinet spécialisé dans l'établissement des demandes de Crédit d'Impôt Recherche et a pu ainsi dégager un Crédit d'un montant de 2 320 milliers d'euros sur l'exercice 2009, dont la demande de restitution a été opérée sur l'exercice 2010. Aucun crédit n'a été comptabilisé au titre de 2010.

L'impact de ce crédit d'impôt recherche sur l'exercice 2009 était de 2 320 milliers d'euros reclassés selon la norme IAS 20 en déduction du coût des ventes.

1.20. LES PRODUITS ET CHARGES NON RECURRENTS

Le poste *Autres produits et charges* inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

1.21. COUT NET DE L'ENDETTEMENT

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents.

1.22. IMPOTS (IAS 12)

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

1.23. RESULTAT PAR ACTION (IAS 33)

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat retraité de l'effet dilutif par le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et obligations convertibles en actions) et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque Option d'achat ou de souscription d'actions.

1.24. Information financière dans les économies hyper inflationnistes (IAS 29).

L'interprétation IFRIC 7 fournit des commentaires concernant la façon d'appliquer les dispositions d'IAS 29 à un exercice au cours duquel une entité détermine l'existence d'une hyperinflation dans l'économie à laquelle appartient sa monnaie fonctionnelle, alors que cette économie n'était pas hyper inflationniste au cours de l'exercice antérieur, ce qui amène l'entité à retraiter ses états financiers conformément à IAS 29.

Il n'existe pas, à la date de clôture, de société appartenant au périmètre de consolidation du Groupe dont la devise fonctionnelle serait celle d'une économie hyper inflationniste.

1.25. EVOLUTION DES PRINCIPES COMPTABLES AU 1^{er} JANVIER 2010

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2010 qui sont décrits ci-après :

La norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » révisée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. La révision de la norme maintient l'utilisation de la méthode d'acquisition pour les regroupements d'entreprises, en introduisant quelques changements significatifs. Par exemple, tous les éléments du prix d'acquisition sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, les engagements conditionnels sont classés en dettes financières et sont par la suite réévalués par le compte de résultat. La nouvelle norme révisée permet le choix de la méthode d'évaluation des intérêts non assortis de contrôle pour chaque acquisition. Les intérêts non assortis de contrôle sont désormais évalués soit à leur juste valeur, soit pour un montant équivalent à leur quote-part dans la situation nette de l'entité. Tous les frais d'acquisition sont désormais comptabilisés en compte de résultat. Le Groupe a appliqué cette nouvelle norme de manière prospective pour tous les nouveaux regroupements d'entreprises, notamment dans le cadre de l'acquisition de l'activité d'ADEA (voir la note 2.2).

1.26. NORMES, INTERPRETATIONS D'APPLICATION OBLIGATOIRE EN 2010 ET NON APPLICABLE AU GROUPE VALTECH.

Les amendements de normes et interprétations qui entrent en vigueur au 1er janvier 2010 ne trouvent pas à s'appliquer dans le Groupe ou n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010. Il s'agit de :

- La norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » amendée et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;
- Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : éléments de couverture éligibles » amendée et applicable à compter du 1^{er} juillet 2009
- Amendements à IFRS 2 « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie », applicables à partir du 1er janvier 2010.
- IFRIC 12 : Concession de services publics. Cette interprétation ne s'applique pas à Valtech.
- IFRIC 15 : Accord pour la construction d'un bien immobilier. Cette interprétation ne s'applique pas à Valtech.
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », applicable à compter du 1er janvier 2010.
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires à des actionnaires », applicable à compter du 1er janvier 2010.
- IFRIC 18 « Transfert d'actifs de la part de clients », applicable à compter du 1er janvier 2010.
- Amendement à IAS 32 relatif au classement des droits de souscription émis, applicable au 31 décembre 2010.
- « Amélioration annuelle des normes IFRS mai 2008 »
- « Amélioration annuelle des normes IFRS avril 2009 »

1.27. NORMES, INTERPRETATIONS D'APPLICATION OBLIGATOIRE POSTERIEUREMENT AU 31 DECEMBRE 2010 ET NON APPLIQUES PAR ANTICIPATION.

Les textes publiés par l'IASB qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2011, et que le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation sont les suivants :

- Amendements à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »,
- IAS 24R « informations relatives aux parties liées »
- Amendements à IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation »
- IFRIC 19 « Extinction des dettes financières avec des instruments de capitaux propres »

1.28. ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu après la clôture.

NOTE 2 – EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1. PRESENTATION DU PERIMETRE

Les comptes consolidés de VALTECH S.A. et ses filiales au 31 décembre 2010 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est précisée dans le tableau ci-dessous :

Périmètre	Pays	% intérêt 2010	% intérêt 2009	Date d'acquisition ou de création	Méthode de consolidation
Valtech S.A.			Société mère	-	
Valtech Training S.A.S		100%	100%	2002	Intégration globale
Valtech Offshore S.A.		100%	100%	2003	Intégration globale
Valtech Agency S.A.S.		100%	100%	2005	Intégration globale
Valtech Technology Consulting S.A.S. (Société sans activité)	France	100%	100%	2006	Intégration globale
Valtech Axelboss S.A.S. (Société sans activité)		100%	100%	2006	Intégration globale
Valtech Ltd	Grande Bretagne	100%	100%	1996	Intégration globale
Valtech Inc.	USA	100%	100%	1997	Intégration globale
VT Solutions INC		100%	-	2010	Intégration globale
Valtech AB		100%	100%	1999	Intégration globale
Overland Mobil Kommunikation A.B. (société sans activité)	Suède	100%	100%	1999	Intégration globale
Kiara Scandinavia AB		100%	100%	2008	Intégration globale
Kiara AB		100%	100%	2008	Intégration globale
Valtech AG		100%	100%	2000	
Valtech Gmbh	Allemagne	100%	100%	1999	Intégration globale
Valtech A/S	Danemark	100%	100%	2000	Intégration globale
Valtech CO.LTD	Corée du Sud	50.793%	50.793%	2000	Mise en équivalence
Valtech Systems Private Limited	Inde	100%	100%	2004	Intégration globale
Valtech India Software Services Private Limited		100%	100%	2005	Intégration globale

2.2. MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice VALTECH SA a procédé à la création de la société VT SOLUTIONS Inc. Cette société est détenue à 100% par le groupe.

Cette création a été suivie de l'acquisition des activités d'Adea le 17 décembre 2010 pour un montant de 7,9 millions d'euros. Adea est un groupe international de conseil spécialisé dans les technologies et les solutions digitales, basé aux Etats-Unis, et qui a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires d'environ 39 millions de dollars.

NOTE 3 – ECART D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition générés lors d'un regroupement d'entreprises sont rattachés, dès l'acquisition, aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes.

Ces entités correspondent à des filiales ou des zones géographiques, dans lesquelles le Groupe est implanté, dont l'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évolution des écarts d'acquisition sur la période peut se présenter de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	ADEA (US + INDIA)		Valtech Systems Private Limited	Valtech A/S	Valtech Agency	Kiara	Total goodwill
	USA	Allemagne	Inde	Danemark	France	Suède	
Au 31 Décembre 2009	-	3 688	6 919	445	2 037	585	13 674
Augmentation sur acquisition d'une filiale	8 401	-	-	-	-	84	8 485
Diminution sur cession d'une filiale	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation reconnue sur l'exercice	-	(2 696)	(4 678)	-	-	-	(7 374)
Différence de conversion	(26)	-	775	(1)	-	89	837
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 Décembre 2010	8 375	992	3 016	444	2 037	758	15 622

Le 15 décembre 2010, la société a fait l'acquisition, des activités américaines et indiennes de la société américaine de conseil ADEA spécialisée dans les technologies et les solutions digitales. Ce sont les filiales américaines (Valtech Solutions) et indiennes (V.S.S.L.) du groupe Valtech qui se sont portées acquéreuses des fonds de commerce des activités d'ADEA dans chacun des pays. Ces fonds se sont élevés respectivement à l'équivalent en dollars de 7 992 milliers d'euros et 409 milliers d'euros au 15 décembre 2010.

3.1. RECONNAISSANCE DE L'ECART D'ACQUISITION DANS LA DEVISE DE LA SOCIETE ACQUISE

Les écarts d'acquisition sont désormais reconnus dans la devise de la société acquise conformément à IAS 21.

3.2. TEST DE DEPRECIATION

Selon IFRS 3 (regroupement d'entreprises), les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et doivent subir un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

En cas de différence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Celle-ci est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition.

VALTECH procède annuellement à la revue de la valorisation de ses écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice et peut déprécier les valeurs comptabilisées au bilan afin d'ajuster leur valeur nette à due concurrence.

Les écarts d'acquisition font désormais l'objet une fois par an d'un test de dépréciation. Ce test annuel est effectué au cours du premier trimestre de chaque année dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du Groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des flux de trésorerie futurs d'exploitation basées sur l'activité des trois prochaines années et complétée par une projection actualisée sur les deux années suivantes ainsi que d'une valeur terminale.

Le Groupe a pris en compte une prime de risque complémentaire sur certaines filiales afin de couvrir les risques spécifiques liés à l'économie locale et à la situation concurrentielle de la filiale.

Durant l'année, des indices de pertes de valeur sont apparus pour deux divisions opérationnelles, en Allemagne et en Inde, ainsi qu'un effet de change défavorable.

En effet, durant cette période de retournement, les prévisions de cash flow relatives à la filiale allemande, Valtech GmbH, ont donné une juste valeur de cette UGT inférieure de 2 696 milliers d'euros à sa valeur inscrite dans les comptes consolidés. Une dépréciation de ce montant a donc été constatée dans les comptes consolidés pour la ramener à sa juste valeur, soit 992 milliers d'euros

Par ailleurs, l'acquisition en décembre 2010 des activités américaines et indiennes d'ADEA va modifier l'organisation du groupe aux Etats Unis et en Inde, avec un regroupement managérial et opérationnel. Cela devrait aussi entraîner pour la filiale indienne, Valtech Systems Private Limited, un rééquilibrage de son activité de sous-traitance auprès du groupe par rapport à son activité hors groupe. Dans ce contexte, les prévisions de rentabilité de cette filiale ont été actualisées en prenant une prime de risque additionnelle.

Il en a globalement résulté une baisse de la valeur de cette UGT, et de l'écart d'acquisition afférant qui était fondé initialement sur son activité quasi exclusivement interne au groupe. Une dépréciation de l'écart d'acquisition de 4 678 milliers d'euros a donc été constatée sur l'exercice pour en ramener sa valeur à 3 016 milliers d'euros.

Le résultat consolidé 2010 a ainsi été impacté significativement par les dépréciations des écarts d'acquisition, soit 7 374 milliers d'euros (dont 2.029 milliers d'euros au premier semestre 2010) à comparer à seulement 428 milliers d'euros en 2009.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital issu des paramètres suivants :

	31-déc.-10	31-déc.-09
Coût du capital	10,85%	11,05%
Coût de l'endettement avant impôts	5,33%	5,48%

Les taux de croissance d'activité sont les suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015	Taux de croissance à l'infini
Valtech AG	41,0%	17,0%	21,0%	18,0%	10,0%	1,0%
Valtech Systems private limited	19,3%	2,7%	9,7%	3,0%	5,1%	1,0%
Valtech A/S	18,1%	10,0%	9,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Kiara	21,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
Valtech Agency	64,0%	35,0%	20,0%	1,0%	1,0%	1,0%

Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles.

En 2010, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Taux d'actualisation + 1 point	Taux d'actualisation - 1 point	Taux de croissance à l'infini + 1 point	Taux de croissance à l'infini - 1 point
Danemark	2 942	4 311	4 080	3 130
USA Objectspace				
Valtech Gmbh	(246)	292	212	(179)
Valtech Systems private limited	(184)	209	295	(260)
Valtech Agency	5 779	7 704	7 420	6 005
Kiara	20 606	26 301	25 404	21 330
Total	28 897	38 817	37 411	30 026

En 2010, la sensibilité de la valeur recouvrable à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini aurait les incidences suivantes sur la dépréciation des écarts d'acquisition et sur le résultat de l'exercice :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Taux d'actualisation + 1 point	Taux d'actualisation - 1 point	Taux de croissance à l'infini + 1 point	Taux de croissance à l'infini - 1 point
Danemark	-	-	-	-
USA Objectspace	-	-	-	-
Valtech Gmbh	(246)	-	-	(179)
Valtech Systems private limited	(184)	-	-	(260)
Valtech Agency	-	-	-	-
Kiara	-	-	-	-
Total	(430)	-	-	(439)

Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en titres mis en équivalence. Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 36 indiquent que des titres mis en équivalence ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

En 2010, les taux WACC qui équilibreraient la valeur économique des goodwill et les valeurs comptables au 31/12/2010, avant dépréciation 2010, sont les suivants :

	Taux de WACC
Denmark	26,8%
Valtech Gmbh	8,4%
Valtech Majoris (VSL Valtech India)	10,0%
Agency ACDSI	25,2%
KIARA Sweden	80,0%

NOTE 4 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels achetés	Logiciels créés pour usage interne	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	Total immobilisations corporelles
Au 31 décembre 2009				
Valeur brute	3 685	418	-	4 103
Amortissement	(3 492)	(418)	-	(3 910)
Valeurs nettes au 31 décembre 2009	193	-0	-	193
Variation de périmètre				
Augmentation	128	-	-	128
Dépréciation de l'exercice	(121)	-	-	(121)
Cessions de l'exercice	-	-	-	-
Différence de conversion	1	-	-	1
Autres variations	-	-	-	-
Au 31 décembre 2010				
Valeur brute	3 628	418	-	4 046
Amortissement	(3 427)	(418)	-	(3 845)
Valeurs nettes au 31 décembre 2010	201	-	-	201

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations dans les immobilisations corporelles peuvent se présenter de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Immobilisations corporelles					Total
	Agencements	Mobilier de bureau	Matériels informatiques	Autres	Location financement	
Au 31 décembre 2009						
Valeurs brutes	2 481	1 624	8 244	1 470	757	14 575
Amortissements	(1 439)	(1 350)	(7 612)	(1 080)	(689)	(12 169)
Valeurs nettes au 31 décembre 2009	1 042	274	632	390	68	2 407
Augmentations						
Cessions	(69)	(10)	(27)	(3)	-	(109)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion	17	17	40	3	-	77
Amortissements	(218)	(99)	(589)	(81)	(57)	(1 044)
Amortissements exceptionnels	-	-	-	(290)	-	(290)
Autres variations	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2010						
Valeurs brutes	3 165	1 627	8 333	1 623	757	15 505
Amortissements	(1 654)	(1 136)	(7 197)	(1 521)	(746)	(12 254)
Valeurs nettes au 31 décembre 2010	1 511	491	1 136	102	11	3 251

Les locations financières concernent les agencements du matériel informatique.

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les variations dans les immobilisations financières se présentent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants	Dépôt	Autres investissements à long terme	Total
Au 31 décembre 2009					
Valeurs brutes	331	80	2 490	-	2 901
Dépréciation	-	(80)	-	-	(80)
Valeurs nettes au 31 décembre 2009	331	-	2 490	-	2 821
Augmentation	34	-	348	-	382
Cessions	(34)	(3)	(40)	-	(77)
Dépréciation	-	3	-	-	3
Différence de conversion	40	-	90	-	130
Réaffectation	-	-	-	-	-
Résultat dans les co-entreprises	133	-	-	-	133
Au 31 décembre 2010					
Valeurs brutes	504	77	2 888	-	3 469
Dépréciation	-	(77)	-	-	(77)
Valeurs nettes au 31 décembre 2010	504	-	2 888	-	3 392

- **Titres mis en équivalence**

Les titres mis en équivalence concernent une prise de participation dans une joint-venture coréenne initialement à hauteur de 47% réalisée durant le mois de novembre 2000.

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a participé à deux opérations de recapitalisation au sein de la société JV VALTECH CO.Ltd (Corée) en accord avec son coactionnaire la société de droit coréen SK Namsan Bldg. A l'issue de cette opération, VALTECH S.A. détenait 49% de la société Coréenne contre 48,36% au 1^{er} janvier 2006. Ces opérations de restructuration ont eu pour incidence d'augmenter l'écart d'acquisition d'un montant de 409 milliers d'euros, qui a été intégralement déprécié en 2006.

En 2007, la Société Valtech SA a acquis 1.79% de la Joint Venture Valtech Co.Ltd, portant son pourcentage de participation de 49% à 50.79%.

A l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les données financières de cette société peuvent se synthétiser de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-déc.-10	31-déc.-09
Actifs courants	1 731	1 270
Actifs non courants	243	172
Dettes courantes	981	790
Dettes non courantes	-	-
Revenus	4 778	4 244
Charges	(4 516)	(4 070)
Résultat net	262	174

- **Autres titres immobilisés**

Au cours de l'année 2009, Valtech SA est entrée dans un processus de cession des titres détenus dans la société MEDHOST. L'acte définitif validant cette opération a été signé le 29 Janvier 2010.

En application de la Norme IFRS 5, cet actif non courant avait donc été identifié comme disponible à la vente et était ainsi présenté comme tel au bilan et au compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009.

L'opération a été totalement dénouée sur l'exercice 2010.

- **Prêts et autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières correspondent à des dépôts et cautions versés dans le cadre des locations immobilières des sociétés du Groupe pour un montant de 2,9 millions d'euros.

NOTE 7 – CREANCES COURANTES

7.1. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients au 31 décembre 2010 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	
Au 31 décembre 2009	
Valeur brute	19 926
Provisions pour dépréciation	(342)
Valeur nette au 31 décembre 2009	19 583
Variation	3 131
Mouvement des provisions	68
Différence de conversion	683
Variation de périmètre	5 902
Autre mouvements (IAS 32-39)	(1 431)
Valeur nette au 31 décembre 2010	27 936
Valeur brute	28 355
Provision pour dépréciation	(419)
Valeur nette au 31 décembre 2010	27 936

Selon les normes IAS 32 et 39, les programmes de mobilisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

L'incidence sur les découverts du Groupe au 31 décembre 2010 est de 0,9 million d'euros.

(en milliers d'euros)		
<u>Balance agée des créances non provisionnées</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
< 30 jours	18 905	13 674
30-60 jours	5 755	4 048
60-90 jours	2 336	961
90-120 jours	940	900
Total	27 936	19 583
Total des créances cédées au factor incluses dans la balance agée	1 431	2 066
<u>Mouvements des créances douteuses</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
au 1er janvier	(342)	(318)
Provision sur créances douteuses	(18)	(82)
Créances irrécouvrables	26	(111)
Créances recouvrées pendant l'année	33	-
Reprise de provisions	82	166
Incidence de l'impairment	-	-
Ecart de conversion	(12)	2
Au 31 décembre	(231)	(342)
<u>Ancienneté des créances avant fait l'objet d'un impairment</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
< 30 jours	(18)	-
30-60 jours	(3)	(27)
60-90 jours	(49)	(1)
90-120 jours	(161)	(315)
Total	(231)	(342)

7.2. AUTRES CREANCES

(en milliers d'euros)	31-déc.-10	31-déc.-09
Créances sociales et fiscales	2 243	3 802
Autres créances	1 970	82
Charges constatés d'avance	1 084	1 204
Fournisseur avances et acomptes	-	0
Autres créances	5 297	5 088

Le poste Autres créances correspond principalement au produit de cession de l'activité Axelboss, non encore encaissé au 31 décembre 2010.

- **Charges constatées d'avance**

Les comptes charges constatées d'avance enregistrent les charges comptabilisées dans l'exercice mais se rapportant aux exercices suivants. Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des frais de locations et d'assurances.

8.1. CAPITAL

Au 31 décembre 2010, le capital de VALTECH S.A., d'un montant de 2.436.636,30 euros est composé de 155.008.451 actions ordinaires d'un nominal de 0,015 euros. Il est entièrement libéré.

Les variations sur la période se présentent de la manière suivante :

(en unités)	31-déc.-10	31-déc.-09
Nombre d'actions au 31 décembre 2009	88 668 358	88 668 358
Augmentation de capital	66 340 093	-
Levées d'options	-	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2010	155 008 451	88 668 358

8.2. ACTIONS D'AUTOCONTROLE

La société détient au 31 décembre 2010 un portefeuille total de 214.900 actions propres, ce qui représente moins de 0,01 % de son capital. Les actions restant dans le portefeuille au 31 décembre 2009 sont destinées à être cédées au personnel de VALTECH ou à celui des sociétés qui lui sont liées, soit dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions approuvé par l'assemblée générale du 5 novembre 1999, soit dans le cadre de plans futurs.

Ce portefeuille se décompose en 214.900 actions achetées en 1998 pour un montant de 68 millions d'euros.

8.3. RESERVES

Les différentes composantes des capitaux propres consolidés, y compris le résultat de l'exercice varient de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Capital	prime d'émission	Réserves	Action d'autocontrôle	Réserves de conversion	Total
Capitaux propres à la fin de la période	1 352	62 685	(31 539)	(68)	(1 762)	30 668
Augmentation de capital	995	8 546	-	-	-	9 541
Juste valeur actifs financiers	-	-	-	-	-	-
Dépréciation Goodwill JV KOREA	-	-	-	-	-	-
Résultat 2010	-	-	(10 837)	-	-	(10 837)
Reconnaissance des paiements en actions	-	-	12	-	-	12
Actions d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion	-	-	-	-	898	898
Divers	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres à la fin de la période	2 347	71 231	(42 364)	(68)	(864)	30 282

8.4. RESULTAT DE BASE PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

La réconciliation entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action peut être présentée de la manière suivante :

	Profit (perte) net	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
2010			
Résultat de base par action	(10 837)	100 482 347	(0,11)
Effets dilutif des stocks options	-	551 912	
Résultat par action dilué	(10 837)	101 034 259	(0,11)
2009			
Résultat de base par action	(907)	88 668 358	(0,01)
Effets dilutif des stocks options	-	1 352 000	
Résultat par action dilué	(907)	90 020 358	(0,01)

NOTE 9 – INTERETS MINORITAIRES

(en milliers d'euros)	31-déc.-10	31-déc.-09
Intérêts minoritaires au début de la période	-	1
Augmentation de capital	-	-
Acquisition	-	-
Différence de conversion	-	-
Autres variations	-	(1)
Résultat - part des minoritaires	-	-
Intérêts minoritaires à la fin de la période	-	-

L'acquisition en 2009 des actions de Valtech Offshore détenues par les minoritaires permet au groupe de détenir 100% de cette filiale ainsi que 100% de Valtech Systems Private Limited. Il n'y a donc plus d'intérêts minoritaires depuis le 31 décembre 2009.

NOTE 10 – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

10.1. EVOLUTION DES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Litiges	Provisions pour perte à terminaison	Coûts de restructuration	Engagement de retraite	Couverture médicale USA	Autres	Total
Au 31 Décembre 2009							
Courant	724	-	513	-	69	67	1 372
Non courant	-	40	1 449	285	(0)	-	1 774
Provisions au 31 Décembre 2009	724	40	1 961	285	69	67	3 146
<i>Variation durant la période</i>							
Augmentation	50	124	496	9	-	(16)	663
Reprise	(99)	(50)	(459)	(69)	-	-	(677)
Reprise (utilisation)	(100)	-	(668)	-	(60)	-	(828)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	703	160	-	-	863
Différence de conversion	-	(2)	94	3	7	8	110
Variations au 31 Décembre 2010	(149)	72	166	103	(53)	(8)	131
Au 31 Décembre 2010							
Courant	575	112	722	163	16	59	1 647
Non courant	-	-	1 405	225	-	-	1 630
Provisions au 31 Décembre 2010	575	112	2 127	388	16	59	3 277

10.2. PENSIONS, ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI.

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Au-delà des régimes de base, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et, dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés...).

- Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

- Régimes à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

- Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode "Projected Unit Credit". Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection des salaires futurs et de revalorisation des rentes versées.

- Avantage postérieur à l'emploi et indemnités de fin de carrière

Les engagements postérieurs à l'emploi sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 1.15. Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du "corridor" (les pertes et gains actuariels excédant 10 % du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime).

Pour les régimes de remboursement de frais médicaux, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges sur la durée de vie active résiduelle moyenne des bénéficiaires.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les états financiers du Groupe suivant la répartition suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
Engagement de retraite	224	285
Autres avantages sociaux (couverture médicale US)	16	69
Total	240	354
à plus de cinq ans	240	354

La cession de l'activité Axelboss le 4 novembre a entraîné une diminution des engagements de retraite de l'ordre de soixante mille d'euros.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées par les actuaires pour chaque pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société.

	Engagement de retraite	Autres avantages sociaux	31-déc-10	31-déc-09
Provisions au début de la période	285	69	354	297
Coût des services rendus	(61)	(60)	(121)	59
Changement de méthode	-	-	-	-
Différence de conversion	-	7	7	(2)
Provisions à la fin de la période	224	16	240	354
Hypothèses				
Taux d'actualisation			4,50%	4,62%
taux d'augmentation annuelle des salaires			2,00%	2,00%
Age moyen de départ à la retraite			63	63

Les taux d'actualisation font référence au taux de rémunération des obligations d'Etat sur une période de 20 ans (indice Reuters).

L'entité américaine gère son programme d'assurance médicale externe sur un système de propre assurance. Il a été mis en place un plan dans lequel le Groupe rembourse directement les dépenses médicales de moins de 50.000 dollars US. Les autres frais sont couverts par un système de fonds de réassurance auquel participe le Groupe.

L'estimation de la provision en fin de période repose sur les dépenses réelles observées sur la période précédente (année civile 2009).

10.3. LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Des discussions avec un client américain, relatives à la réception définitive d'un contrat sont toujours en cours. La direction de la filiale américaine, comme celle du groupe, considère qu'une provision de 150 Ke, comptabilisée en décembre 2010, couvre le risque estimé.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe. Ni le Groupe VALTECH ni aucune de ses filiales n'est partie à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque dont la direction de VALTECH estime que le résultat pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidée.

Les reprises de provisions de l'exercice concernent notamment l'ajustement des provisions sur les contrôles sociaux et fiscaux qui sont maintenant notifiés. Les autres litiges concernent principalement des affaires prud'homales avec d'anciens employés.

10.4. PROVISIONS POUR PERTE A TERMINAISON

Lorsque les contrats de prestation sont au forfait, les sociétés du Groupe comptabilisent une provision pour perte à terminaison lorsque le coût de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel.

Les dotations et reprise de l'exercice concerne principalement un petit nombre de contrats significatifs au forfait qui sont désormais sous contrôle.

10.5. COÛTS DE RESTRUCTURATION

Dans le cadre des plans de restructuration initiés au cours des exercices précédents, l'évolution de la provision pour risques peut être présentée de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Coûts de réduction des effectifs	Bureaux inutilisés	Cumul 31/12/2010	Cumul 31/12/2009
Provision début de période		1 961	1 961	938
Nouveaux plans				
Charge de la période		497	497	1 278
Utilisation de la période		(1 127)	(1 127)	(302)
Entrée de périmètre		(703)	(703)	
Différence de conversion		(94)	(94)	(48)
Provision fin de période		2 128	2 128	1 961

L'évolution de la provision pour coûts de restructuration est principalement liée aux reprises de provision pour la partie des loyers sur nos bureaux sous utilisés aux Etats-Unis.

Ces provisions pour loyers inoccupés couvrent les totalités des loyers jusqu' à la fin des baux, minorés des sous locations potentielles si celles-ci sont jugées suffisamment probables au regard du marché local de l'immobilier.

NOTE 11 – DETTES COURANTES – NON COURANTES

11.1. DETTES NON COURANTES

Les dettes non courantes concernent :

(en milliers d'euros)	31-déc.-10	31-déc.-09
Dettes fiscales et sociales	-	-
Autres	-	78
Dettes non courantes	-	78

11.2. DETTES COURANTES

Les autres dettes courantes se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-10	31-déc.-09
Dettes fiscales et sociales	10 108	8 905
Avances clients	1 486	866
Produits constatés d'avance	3 080	2 342
Autres dettes financières	-	222-
Dettes sur acquisition de Kiara	-	0
Autres	534	138
Dettes courantes	15 208	12 473

11.3. DETTES FOURNISSEURS

La balance âgée des dettes fournisseurs se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)		
Balance âgée des dettes fournisseurs	31/12/2010	31/12/2009
< 30 jours	7 815	5 170
30-60 jours	1 605	1 510
60-90 jours	1 171	51
90-120 jours	820	511
Total	11 411	7 242

(en milliers d'euros)		
Valeur nette au 31 décembre 2009	7 242	7 140
Variation	859	(6)
Différence de conversion	319	111
Variation de périmètre	2 991	-
Autre mouvements (IAS 32-39)	-	-
Valeur nette au 31 décembre 2010	11 411	7 242

NOTE 12 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DETTES FINANCIERES

12.1. TRESORERIE NETTE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)		
	31-déc-10	31-déc-09
Trésorerie et équivalent	7 948	8 173
Découvert	(536)	(1 094)
Mobilisation de créances (IAS 39)	(878)	(2 066)
Total	6 534	5 013

12.2. ANALYSE DE LA DETTE PAR NATURE

(en milliers d'euros)		
	31-déc-10	31-déc-09
Emprunt (part > 1 an)	0	200
Location financement (part > 1 an)	14	141
Dettes non courantes	14	341
Emprunt (part < 1 an)	3 791	230
Location financement (part < 1 an)	105	174
Découvert	1 414	3 160
Dettes courantes	5 310	3 564
Total dettes financières	5 324	3 905

12.3. ANALYSE DE LA DETTE PAR ECHEANCES

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
< 1 an	5 310	3 564
1-5 ans	14	341
+ 5 ans	-	-
Total	5 324	3 905

12.4. ANALYSE DE LA DETTE PAR DEVICES

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
Euros	1 159	2 881
Livre sterling	363	457
USD	3 805	221
Roupie indienne	-	162
Couronnes Danoises	-	14
Couronnes Suédoises	(3)	171
Total	5 324	3 905

12.5. CONTRATS DE FINANCEMENT

La plupart des contrats de financement conclus par le Groupe contiennent les clauses habituelles en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative de VALTECH S.A. et de ses filiales. En vertu de ces clauses, la dégradation significative de la situation financière du Groupe peut causer l'exigibilité d'une partie significative ou même de la totalité de ses lignes de crédit.

12.6. MOBILISATION DE CREANCES

Conformément à IFRS 1, le Groupe a choisi d'appliquer au 1er janvier 2005 les normes IAS 32 & 39 relatives aux instruments financiers.

Selon les normes IFRS (IAS 39), les créances clients cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage sans transfert des risques inhérents au recouvrement, doivent rester dans les comptes clients en contrepartie d'un compte de découvert. Au 31 décembre 2010 l'incidence sur la trésorerie est de 0,9 Million d'euros.

NOTE 13 – INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs Opérationnels, l'information sectorielle au 31 Décembre 2010 est présentée et établie sur la base des données de gestion interne, utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Président et le Conseil d'Administration, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Chaque secteur opérationnel représente une ou plusieurs entités légales, regroupées par zone géographique du Groupe et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires, en l'occurrence les entités légales par pays. Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

L'information sectorielle de premier niveau correspond aux zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté :

- France
- Suède
- Danemark
- Royaume-Uni
- Etats Unis,
- Asie

Les informations sectorielles du Groupe au 31 décembre 2010 sont présentées de la manière suivante :

	31-déc.-10							Total
	France	Suède	Danemark	Royaume-Uni	Allemagne	Etats-Unis	Autres	
Revenus								
Revenus avec des tiers	33 399	16 090	6 860	6 264	4 199	9 066	1 729	77 607
Autres produits opérationnels	4	-	-	15	10	-	21	50
Total des revenus opérationnels	33 403	16 090	6 860	6 279	4 209	9 066	1 750	77 657
Résultat								
Résultat opérationnel	(3 126)	1 600	272	(227)	(3 302)	(715)	(4 776)	(10 274)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans résultats des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	133	133
Amortissement et dépréciation (hors goodwill)	(405)	(201)	(112)	(79)	(89)	(220)	(59)	(1 165)
Dépréciation des goodwills	-	-	-	-	(2 696)	-	(4 678)	(7 374)
Résultat avant impôts	(2 914)	1 537	288	(394)	(3 262)	(501)	(4 477)	(9 723)
Impôts sur les bénéfices	(106)	(416)	(57)	(194)	-	-	-	(773)
Résultat net de la période	(3 361)	1 122	230	(588)	(3 262)	(501)	(4 477)	(10 837)
Etat de la situation financière du groupe								
Goodwill (valeur nette)	2 037	758	444	-	992	7 960	3 430	15 621
Actif courant	17 244	7 351	4 063	2 091	2 118	7 327	2 470	42 664
Actif non courant	4 131	1 094	1 132	1 846	1 553	8 746	4 511	23 013
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 228	2 564	1 668	1	728	378	380	7 947
Dettes	15 293	4 013	1 938	3 614	242	8 251	2 045	35 396
Autres informations								
Investissements de l'année								
* Actif incorporel	85	-	-	17	-	-	26	128
* Actif corporel	1 184	252	52	49	35	481	157	2 210
* Actif financier	209	-	24	13	4	104	29	383

	31-déc.-09							Total
	France	Suède	Danemark	Royaume-Uni	Allemagne	Etats-Unis	Autres	
Revenus								
Revenus avec des tiers	33 428	12 649	9 169	5 836	5 753	6 908	1 669	75 411
Autres produits opérationnels	61	2	-	36	6	-	1	106
Total des revenus opérationnels	33 489	12 650	9 169	5 872	5 758	6 908	1 670	75 517
Résultat								
Résultat opérationnel	(520)	1 297	549	(805)	(469)	(3 805)	(2)	(3 756)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	89	89
Amortissement et dépréciation (hors goodwill)	(237)	(153)	(166)	(106)	(117)	(318)	(298)	(1 396)
Dépréciation des goodwills	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	(666)	1 280	573	(975)	(415)	(3 984)	67	(4 119)
Impôts sur les bénéfices	(13)	(510)	377	123	120	(1)	(7)	89
Résultat net de la période	2 444	770	951	(851)	(295)	(3 985)	61	(907)
Etat de la situation financière du groupe								
Goodwill (valeur nette)	2 037	584	445	-	3 688	-	6 919	13 674
Actif courant	21 293	4 532	4 170	1 488	2 382	2 840	1 148	37 855
Actif non courant	3 572	832	1 172	1 791	4 302	428	7 626	19 723
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4 015	1 400	1 273	1	1 107	289	88	8 173
Dettes	14 842	2 661	2 221	3 035	266	2 711	1 172	26 909
Autres informations								
Investissements de l'année								
* Actif incorporel	169	-	-	3	12	-	3	186
* Actif corporel	108	244	191	21	11	289	20	884
* Actif financier	11	-	144	5	3	-	88	251

NOTE 14 – PERSONNEL

14.1. EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL

Nombre moyen de personnes	31-déc.-10		31-déc.-09	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
France	192	49	190	58
Etats-Unis et Asie	487	33	325	45
Europe (France exclue)	118	51	215	51
Total	797	133	730	154

Charges de personnel (charges sociales comprises)	31-déc.-10	31-déc.-09
Coûts des ventes	(40 475)	(41 569)
Coûts commerciaux	(4 028)	(3 883)
Coûts administratifs	(8 646)	(7 975)
Total	(53 149)	(53 427)

Droit Individuel à la Formation (DIF)

Conformément à l'Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la « comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF », les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

Dans quelques cas limités (demande de Congés Individuels de Formation (« CIF ») ou en cas de licenciement ou démission) où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié devient probable ou certaine.

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes non-fonctionnaires et en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises du Groupe VALTECH, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 8 525 heures au 31 décembre 2010.

14.2. SOUS TRAITANTS

Nombre moyen de sous traitants	31-déc.-10		31-déc.-09	
	Facturable	Non facturable	Facturable	Non facturable
France	35	2	42	6
Etats-Unis	3	0	13	1
Europe (France exclue)	22	2	40	6
Inde	3	2	21	6
Total	63	6	116	18

NOTE 15 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL

15.1. CHARGES OPERATIONNELLES

(en milliers d'euros)	31-déc.-10	31-déc.-09
Salaires	(42 510)	(42 792)
Charges sociales	(10 891)	(10 888)
Rémunérations payées en actions	(12)	(29)
Dépréciations et amortissements	(1 167)	(1 396)
Test de dépréciation sur immobilisations financières	-	-
Test de dépréciation reconnu / (repris) sur créances commerciales	(98)	(476)
Autres	(24 527)	(21 210)
Total charges opérationnelles par nature	(79 205)	(76 791)
Coûts des ventes	(53 022)	(51 159)
Coûts commerciaux	(5 296)	(5 190)
Coûts administratifs	(20 887)	(20 442)
Total charges opérationnelles par destination	(79 205)	(76 791)

Le crédit d'impôt recherche constaté au 31 décembre 2009 avait été comptabilisé en déduction du coût des ventes pour 2.320 milliers d'euros sur la ligne « Autres » des charges opérationnelles. Aucun crédit d'impôt n'a été comptabilisé en 2010.

15.2. –EXCEDENT BRUT OPERATIONNEL COURANT

	31-déc.-10	31-déc.-09
Résultat opérationnel courant	(1 549)	(1 274)
Variation des amortissements, dépréciations et provisions	872	364
Excédent brut opérationnel courant	(677)	(910)

L'excédent brut opérationnel courant, calculé à partir du résultat opérationnel courant neutralisé des mouvements d'amortissement, de dépréciations et de provisions, s'améliore de 233 K€ entre les 2 exercices.

15.3. –AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	31-déc.-10	31-déc.-09
Plus ou (moins) values sur cession	1 599	(38)
Dépréciation des actifs	(7 374)	(428)
Coûts de restructuration	(2 951)	(2 015)
Autres	1	(1)
Total	(8 725)	(2 481)

NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31-déc.-10	31-déc.-09
Charges d'intérêts sur dettes financières	(67)	(235)
Produits financiers	9	65
Coût net de l'endettement	(58)	(170)
Variation des provisions sur actifs non courants	3	(102)
Autres produits (charges) financières	(156)	(60)
Différences de change	629	(121)
Autres charges et produit financiers	476	(282)
Total	418	(452)

NOTE 17 – IMPOTS DIFFERES

17.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt de la période peut être analysée de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-10	31-déc.-09
Produits (Charges) d'impôt exigible	(389)	(99)
Variation des impôts différés	(384)	188
TOTAL	(773)	89

L'impôt différé comptabilisé dans le cadre des comptes consolidés établis au 31 décembre 2010 tient compte du taux d'imposition local des sociétés concernées.

17.2. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs reconnus au 31 décembre 2010 peuvent être détaillés comme suit :

(en milliers d'euros)	Impôt différé net	Impôt différé actif	impôts différés passif
Début de période	2 200	2 265	(65)
Charge d'impôts	(384)	(285)	(99)
Ecart de conversion	38	51	(13)
Changement de méthodes	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Fin de période	1 854	2 031	(177)
Dont part courante	1 482	1 482	-
Dont part non courante	372	549	(177)

Le Groupe reconnaît des créances d'impôts liées à des déficits reportables lorsque la profitabilité de l'entité concernée permet d'envisager de manière fiable le recouvrement de celle-ci.

Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

L'analyse par nature des impôts différés se présente de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôt différés actif 2010	Impôt différés actif 2009
Créances d'impôt sur déficit	1 435	1 489
Retraitements de consolidation	-	83
Différences temporaires	420	628
31-déc-10	1 855	2 200

Les impôts différés actifs relatifs aux pertes reportables des sociétés Danoise et Suédoises ont été consommés sur la période avec une incidence de 735 milliers d'euros sur le résultat.

L'importance des déficits reportables générés par certaines des sociétés du Groupe ont conduit à ne pas reconnaître la créance correspondante en raison de l'absence d'éléments prévisionnels tangibles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôts différés actifs non reconnus en 2010	Impôts différés actifs non reconnus en 2009
Valtech SA	11 752	10 896
Valtech Training (France)	-	-
Valtech Offshore	-	-
Valtech Ltd (UK)	340	124
Valtech AG (Allemagne)	546	331
Valtech Danemark	-	-
Valtech Inc	2 133	2 236
Valtech Systems Private Limited	1 014	1 031
Total	15 785	14 618

17.3. Preuve d'impôts

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif en fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 Décembre 2010. En France, les impôts différés sont calculés sur la base d'un taux d'imposition de 33,33%. Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Résultat net	(10 837)	(907)
Charges d'impôt	773	(89)
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat des sociétés mis en équivalence	(133)	(89)
Résultat avant impôts	(10 197)	(1 085)
Produits (Charges) d'impôts théorique	3 399	362
Dépréciation des écarts d'acquisition	(2 401)	(87)
Différences permanentes sur crédit impôt recherche	-	773
Autres différences permanentes	(93)	36
Elimination de résultat interne	-	934
Utilisation de créances d'impôt sur déficits antérieurs	(76)	-
Créances d'impôt reconnues sur déficits antérieurs	-	467
Créances d'impôt non reconnues sur la période	(1 454)	(2 489)
Résultat non soumis à Impôts	(91)	-
Ecart de taux d'imposition entre les différents pays	47	104
Différence due à des changements de taux d'imposition	-	-
Impôt forfaitaire, crédit d'impôt	(101)	(3)
Rémunération en actions	(3)	(8)
Produits (Charges) réels d'impôt	(773)	89

NOTE 18 – PAIEMENT EN ACTIONS

Le Groupe VALTECH met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de Personnel. Les plans d'options sur actions permettent au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant au bénéficiaire la possibilité d'obtenir des actions VALTECH à un prix calculé sur la base du cours moyen de l'action lors des 90 jours précédant leur attribution.

18.1. DESCRIPTION DU MODELE D'EVALUATION

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle binomial. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, tel que l'exercice des options avant la fin de période d'exercibilité.

18.2 MOUVEMENTS DANS LES PLANS D'OPTIONS DURANT LA PERIODE

Les données relatives aux plans d'options sur actions en cours sont récapitulées ci après :

	2010		2009	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Nombre d'option non levées au 31 décembre 2009	1 352 000	0,87	1 890 442	0,88
alloués	-	-	-	-
annulées	-	0,87	(15 000)	0,87
Exercées				
Caduques	(1 352 000)	0,87	(523 442)	0,91
Nombre d'option non levées au 31 décembre 2010	-	-	1 352 000	0,87
Nombre d'options exercables au 31 décembre 2010	-	-	1 352 000	0,87

Le plan d'options subsistant au 31 décembre 2009 est arrivé à échéance en mai 2010. Aucune option de ce plan n'a été souscrite.

18.3. PLANS D'OPTIONS AU 31 DECEMBRE 2010

Décision du Conseil d'administration	Date de clôture	Nombre d'options 2010	Prix d'exercice	Nombre d'options 2009	Prix d'exercice
16-févr.-99	16-févr.-09	-	0,02	-	0,02
24-sept.-03	23-sept.-08	-	1,03	-	1,03
31-déc.-03	30-déc.-08	-	0,90	-	0,90
26-janv.-04	25-janv.-09	-	0,90	-	0,90
26-janv.-04	24-janv.-09	-	0,97	-	0,97
09-avr.-04	08-avr.-09	-	0,98	-	0,98
09-avr.-04	8-avr.-09	-	0,98	-	0,98
07-sept.-04	06-sept.-09	-	0,68	-	0,68
13-déc.-04	12-déc.-09	-	0,96	-	0,96
30-mai-05	29-mai-10	-	0,87	1 352 000	0,87
Nombre d'options et prix d'exercice moyen		-	-	1 352 000	0,87

18.4. JUSTE VALEUR DES OPTIONS ALLOUES DURANT LA PERIODE

Il n'y a pas eu de nouveau plan d'attribution d'action sur 2010.

18.5. INCIDENCE DES PAIEMENTS EN ACTIONS

(en milliers d'euros)	31-déc.-10	31-déc.-09
Coût des ventes	3	8
Coûts administratifs	9	21
Charges de la période	12	29

NOTE 19 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan peuvent se présenter de la manière suivante:

19.1. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (agencements et équipements).

Les locations simples peuvent être présentées de la manière suivante:

(en milliers d'euros)	31-déc-10	Moins d'1 an	Entre 1 an et 5	au-delà de 5 ans
Locations simples	21 330	5 077	14 389	1 864
Total	21 330	5 077	14 389	1 864

L'évolution des engagements sur locations de bureaux à Londres non résiliables ne sont pas repris dans le présent tableau, une provision pour risques étant déjà prise en compte dans le cadre de mesures de rationalisation du parc immobilier.

19.2. GARANTIES DONNEES

Le Groupe VALTECH a consenti les garanties suivantes:

(en milliers d'euros)	31-déc-10	31-déc-09
Garanties sur contrats de locations	4 479	4 942
Garanties données aux banques	86	1 748
Garantie sur informations données à l'acquéreur d'Axelboss	700	
Total	5 265	6 690

Ces garanties données à l'origine présentaient les caractéristiques suivantes:

- Garantie à première demande pour une durée de quinze ans d'un montant initial de 22,4 millions de livres pour la prise à bail de locaux sis à LONDRES. Le montant de la garantie est égal à la somme des loyers sur la durée totale du bail. Le montant résiduel de la garantie est de 3 553 milliers de livres sterling dont une partie a été enregistrée dans les comptes consolidés en provision pour risques au titre des locaux inutilisés.

- Une garantie bancaire a été consentie à première demande en faveur de la banque « UTI BANK Ltd. » en garantie de différents crédits qui ont été ou seront consentis à Valtech System Private Limited (Inde) dans la limite d'un montant global de 334 000 euros et jusqu'au 23 novembre 2011. Aucun crédit n'était en cours au 31 décembre 2010, contre un encours de 161 000 euros fin 2009.
- Une caution solidaire de Valtech Training a été consentie au CIC. Elle concerne un prêt de 500 000 € en principal et des intérêts au taux d'EURIBOR à 3 mois, majoré de 0.593000 points, commissions et accessoires.
- La Société Valtech AB a donné en gage à Handelsbanken, ses actifs, pour un montant non défini dans la limite d'un maximum de 3 140 000 sek (env. 350 milliers d'euros) et 1 000 actions de Kiara Scandinavia en garantie du prêt de 2 350 000 SEK (env. 262 milliers d'euros) qui lui a été accordé dans le cadre de l'acquisition de Kiara Scandinavia.
- Garantie à première demande pour une durée de trois ans jusqu'au 28 juillet 2013 d'un montant initial de 351 milliers d'euros pour la prise à bail de locaux sis rue de Grenelle à Paris, nouveau siège social de la société mère Valtech SA.
- Une garantie a été donnée à la société SIA, relative aux informations données sur l'activité Axelboss achetée. En cas d'inexactitude dans l'une des déclarations données par Valtech le Cédant s'engage à indemniser le Cessionnaire de tous dommages matériels induits dans la limite d'un montant global de 700.000 euros, jusqu'au 31 octobre 2012.

19.3. CLAUSES DE VARIATION DE PRIX

La société VALTECH AB avait au 31/12/2009 un engagement relatif à un complément de prix lié à l'acquisition de Kiara Scandinavia calculé en fonction d'éléments variables, pour un montant estimé à 2 600 000 SEK.

Au cours de l'exercice un montant de 800 000 SEK, soit 83.793 euros a été payé au titre de ce complément de prix. Au 31 décembre 2010 il n'existe plus d'engagement relatif à un potentiel complément de prix des titres Kiara.

19.4. GARANTIES REÇUES

Cautions bancaires

Les banques du groupe VALTECH ont consenti les cautions suivantes:

- Pour la prise à bail des bureaux pour un montant total de 577 531 €.
- Pour la garantie de bonne exécution du Contrat signé par Valtech Training avec la Communauté européenne à hauteur de 150 000 €. Valtech Training a donné en dépôt gage au CIC, des valeurs mobilières de placement pour un montant identique.
- A première demande en faveur d'UTI Bank Ltd, couvrant la garantie donnée au Département des douanes pour l'achat de biens à Software Technology Park of India, pour une valeur totale d'INR 202 000.

NOTE 20 – PARTIES LIEES

Les titres mis en équivalence concernent une prise de participation dans une joint-venture coréenne initialement à hauteur de 47% réalisée durant le mois de novembre 2000. Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a participé à deux opérations de recapitalisation au sein de la société Valtech Co.Ltd en accord avec son coactionnaire la société de droit coréen SK Namsan Bldg. A l'issue de cette opération, VALTECH S.A. détenait 49% de la société Coréenne contre 48,36% au 1^{er} janvier 2006. En 2007, la Société Valtech SA a acquis 1.79% de la Joint Venture Valtech Co.Ltd, portant son pourcentage de participation à 50.79%.

Les transactions envers les entreprises consolidées par mise en équivalence sont détaillées comme suit :

(en milliers d'euros)	31-déc.-10	31-déc.-09
Créances JV Chusik Korea	228	228
Intérêts courus	-	-
Dettes courantes	-	-
Relations significatives avec JV Chusik Korea	-	-

Les rémunérations directes et indirectes aux organes de direction, sous forme de salaires, d'honoraires ou de jetons de présences comptabilisées par VALTECH S.A. ou ses filiales au cours de l'exercice 2010 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-déc.-10	31-déc.-09
Avantages à court terme (Honoraires et Salaires)	1 550	971
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Jetons de présence	-	45
Avantages en nature	-	41
Indemnité de fin de contrat de travail	260	-
Charges de la période	1 810	1 057

NOTE 21 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Deloitte & Associés	Fidrex - G Drancy	Deloitte & Associés	Fidrex
Audit				
- Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	138	59	136	59
Filiales	76	9	79	9
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Emetteur	25	2		
Filiales				
Sous-total	239	70	215	68
Autres prestations				
- Juridique, fiscal, social	13		30	
- Autres				
Sous-total	13	-	30	-
TOTAL	252	70	246	68

Nb : ce tableau inclut les honoraires convenus avec les commissaires aux comptes au titre des exercices 2009 et 2010. Ils étaient comptabilisés en charges sur 2009 au prorata du temps passé.

EXERCICE 2010

RAPPORT DE GESTION

I. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

I. 1. LES ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2010

Suite à l'OPA déposée le 23/10/2009 et close le 10/3/2010, SiegCo est devenu le nouvel actionnaire de référence du Groupe Valtech et détient au 31 décembre 2010 environ 61.6% des actions et des droits de vote de la société après l'augmentation du capital d'octobre 2010. Une nouvelle équipe de Direction animée par Sebastian Lombardo, a pris le contrôle opérationnel de l'entreprise depuis le 9 mars 2010. Cette nouvelle équipe a consacré l'année 2010 à stabiliser la situation opérationnelle dégradée et à amorcer le travail de reconstruction d'un positionnement stratégique différencié et d'offres à valeur ajoutée sur le segment du digital.

I. 2. LES RESULTATS DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2010

Les principaux éléments au 31 décembre 2010 sont :

- Un chiffre d'affaires consolidé en progression de 5,3% à périmètre constant
- Une perte nette de 10.837 milliers d'euros incluant un impact négatif de 7.374 milliers d'euros lié à des dépréciations d'actifs réestimés à leur « juste valeur »
- Une perte opérationnelle courante de 1.549 milliers d'euros, proche de la perte de l'an passé
- La structure financière du groupe reste saine avec une trésorerie nette positive de 2.625 milliers d'euros

Réuni à Paris le 6 avril 2011 sous la présidence de Sebastian Lombardo, le Conseil d'Administration de Valtech SA a examiné et arrêté les comptes audités du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Les chiffres clés sont les suivants :

En milliers d'euros	2010	2009	<i>Variation</i>
Chiffres d'affaires	77 656	75 517	2,8%
Marge brute	24 634	24 358	1,1%
Résultat opérationnel courant	- 1 549	- 1 274	-275
Charges non courantes	- 8 725	- 2 482	-6 243
Résultat opérationnel	- 10 274	- 3 756	-6 518
Résultat net de la période	- 10 837	- 907	-9 930

L'année 2010 a été marquée par l'entrée d'un nouvel actionnaire de référence et l'arrivée au deuxième trimestre d'une nouvelle équipe dirigeante qui a défini et commencé de mettre en œuvre un plan de retournement et de transformation stratégique du Groupe.

Ce plan porte ses premiers fruits sur le deuxième semestre avec près de 30% de contrats signés avec de nouveaux clients et la reprise d'une dynamique commerciale sur l'ensemble des entités du Groupe et un chiffre d'affaires en augmentation de 11% (13,9% à périmètre constant) sur le dernier trimestre.

Ce plan stratégique a également commencé à se traduire par la refocalisation du Groupe sur son positionnement digital avec la cession des activités de Conseil en Management Axelboss finalisée le 4 novembre 2010 et l'acquisition des activités de la société américaine Adea finalisée le 17 décembre 2010.

Le Chiffre d'Affaires consolidé du Groupe Valtech est de 77.656 milliers d'euros, en croissance de 2,8% par rapport à 2009 (et de 5,3% à périmètre constant). Afin de soutenir le plan stratégique et préparer l'avenir du Groupe, d'importants investissements humains et financiers ont été réalisés pour 1.250 milliers d'euros. L'année 2010 se termine ainsi sur une perte opérationnelle de 1 549 milliers d'euros, voisine de celle de 2009.

Les éléments non récurrents/non opérationnels atteignent, en 2010, 8.275 milliers d'euros (contre 2.482 milliers d'euros en 2009) et se décomposent comme suit :

- des charges de restructuration de 2.951 milliers d'euros principalement relatives à des coûts immobiliers et à des coûts sociaux
- des dépréciations d'écart d'acquisition qui se montent à 7.374 milliers d'euros et qui concernent les filiales allemandes et indiennes
- ces charges non courantes ont été très partiellement compensées par le produit de la cession de l'activité Axelboss en novembre 2010.

Ainsi, la prise en compte de ces éléments non courants fait ressortir un résultat net en perte de 10.837 milliers d'euros pour 2010.

La structure financière du Groupe reste saine avec une trésorerie nette positive de 2.625 milliers d'euros.

1. Analyse géographique de l'activité 2010

Chiffres d'affaires en milliers d'euros	2010	2009
France	33 403	33 492
Reste de l'Europe	33 437	33 450
USA et Asie	10 816	8 575
Groupe Valtech	77 656	75 517

L'ensemble des entités de Valtech a été diversement affecté par le retournement conjoncturel fort qu'a subi le secteur en 2009. 2010 a été consacré à la stabilisation des opérations.

France (43% du Chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires des activités françaises 2010 est comparable à celui de l'an passé, ou en hausse de 11% à périmètre constant, compte tenu de la cession de l'activité de conseil en management Axelboss.

Reste de l'Europe (43% du chiffre d'affaires)

La Suède continue de croître et de connaître une bonne performance globale. Le point de retournement a été atteint sur les activités anglaises. L'Allemagne continue de souffrir en 2010 de son positionnement fortement sectoriel sur l'automobile et le Danemark des suites de la profonde récession qui a atteint le pays.

USA et Asie (14% du chiffre d'affaires)

L'activité aux USA est répartie en croissance (+13%) alors que l'Inde a connu une année difficile pénalisée notamment à cause d'un marché extrêmement tendu au niveau du recrutement.

2. Evolution des effectifs

Avec 1314 salariés à fin décembre 2010, l'effectif du groupe a augmenté de 470 salariés par rapport à 2009, principalement avec l'acquisition d'ADEA qui a notamment permis le renforcement de la présence de Valtech en Inde et aux USA.

Actifs financiers (en K€)

	Brut	Amortissement	Net
Investissements dans des sociétés :			
JV Chusik (Corée)	2 847	2 343	504
Total	2 847	2 343	504
Autres actifs financiers:			
Dépôts et			
cautionnements: Etats-Unis	145	-	145
France	355	-	355
Danemark	460	-	460
Allemagne	5	-	5
Royaume Uni	1 521	-	1 521
Inde	402	-	402
Total	2 888	-	2 888
Total des actifs financiers	5 735	2 343	3 392

Provisions sur créances clients

VALTECH a comptabilisé des provisions pour créances clients à hauteur de 0,2 million d'euros à fin 2010.

I.3. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Les fonds propres du groupe ressortent à 30.2 millions d'euros au 31 décembre 2010 comparés à 30.7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les entrées nettes de trésorerie au titre de l'exercice ont été négatives, compte tenu de l'importance des charges non récurrentes propres à cette période de retournement. Les entrées de trésorerie s'élèvent à 1521 K€ La performance commerciale du Groupe associée à une stratégie se concentrant davantage sur la gestion des besoins en fonds de roulement permettra d'améliorer encore sa trésorerie.

Au 31 décembre 2010, VALTECH disposait d'engagements hors bilan d'environ 21.3 millions d'euros relatifs à des loyers futurs de bureaux. Ce chiffre ne comprend aucun revenu dégagé d'une quelconque sous-location, sauf si la situation du marché de l'immobilier professionnel la rend probable.

Détail des lignes de crédit dont bénéficie VALTECH au 31 décembre 2010

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux variable	Montant global des lignes ('000)	Tirage au 31 décembre 2010 ('000)	Échéances	Existence ou non des couvertures
Facilité de caisse FORTIS	Euribor 3 mois + 2%	400 euros	0 euro	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Prêt CIC	Euribor à 3 mois +0,593 points	500 euros	89 euros	mai-11	Caution de Valtech SA
Ligne de crédit factoring BNP FACTOR	Euribor 3 mois + 0,7%	4 600 euros	1 431 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients + fonds de garantie de 12,5 % de l'encours avec ajustement trimestriel et avec un minimum de 250 000
Ligne de crédit HSBC	Taux de base + 3,25%	600 GBP	313 GBP	Renouvelable en Avril 2011	Garantie par les actifs de la société
Ligne de crédit UTI Bank	Taux de base + 3 % de 0 à 270 J Taux de base +7,50% au delà de 270 J jusqu'à 360 J	20 000 INR		nov-11	Garantie par les actifs de la société et Garantie par la banque de Valtech SA dans la limite de 20 Minr (eq.334 K€contre 874 Ke précédemment) et jusqu'au 23 novembre 2011.
Ligne de crédit Bridge Bank	Taux 5,75%	8 000 USD	4 945 USD	nov-11	Garantie par les actifs de la société

I. 4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Le Crédit Impôt Recherche constaté sur l'exercice 2009 a été perçu sur l'exercice 2010 pour un montant de 2 228 179 € Aucune dépense de recherche et de développement n'a fait l'objet d'un crédit d'impôt recherche sur cet exercice.

II. PRESENTATION DES COMPTES DE LA SOCIETE MERE VALTECH SA

II. 1. ACTIVITES ET RESULTATS DE VALTECH SA POUR L'EXERCICE 2010

Activités et résultats de VALTECH SA

VALTECH SA exerce une activité de conseil en management, de conseil en informatique et de réalisation de projets en France ou en collaboration avec son centre offshore en Inde.

Le chiffre d'affaires de Valtech SA a atteint 25 425 K€ en 2010, ce qui représente une diminution de 3,8 % par rapport à 2009.

Les charges d'exploitation s'élèvent à un montant de 30 365 K€ en 2010, en baisse de 12,8 % par rapport à 2009.

Le résultat d'exploitation s'élève à 681 K€ en 2010 contre une perte de -5 567 K€ en 2009.

Le résultat financier s'élève à 8 854 K€ en 2010, contre 2 348 K€ en 2009.

Les dividendes perçus des filiales s'élèvent à 1 051 K€ en 2009 contre 1 162 K€ en 2008.

Après un résultat exceptionnel en perte de - 22 320 K€ en 2010, contre un gain 32 K€ en 2009, le résultat net de Valtech SA ressort en perte à - 12 761 K€ contre - 969 K€ en 2009.

Bilan

Evolution du capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été ouverte au marché Financier. La souscription a été totale et a généré une augmentation du capital de 9 951 milliers d'euros, dont 8 955 milliers d'euros de prime d'émission.

Détails du bilan

Les comptes sociaux de VALTECH SA incluent des capitaux propres d'un montant de 56 610 K€ (contre 59 830 K€ en 2009).

VALTECH SA n'a plus d'endettement externe au 31 décembre 2010, alors qu'il atteignait 850 K€ en 2009. Les disponibilités s'élèvent à 1 233 K€ contre 3 259 K€ en 2009.

L'essentiel des actifs de VALTECH est constitué des valeurs des participations dans ses filiales, ainsi que des créances détenues vis-à-vis de ces filiales.

II.2 PRISES DE PARTICIPATIONS & RESUME DES ACTIVITES DES FILIALES

Les participations directes et indirectes détenues par VALTECH SA sont les suivantes :

- 100% dans le capital de la société VALTECH Training S.A.S, filiale française,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Agency S.A.S., filiale française,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Technology Consulting S.A.S., filiale française,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Axelboss S.A.S., filiale française,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Offshore SA., filiale française,
- 100% dans le capital de la société VALTECH Ltd, filiale anglaise,
- 100% dans le capital de la société Valtech Technologie Solution Inc (ADEA) filiale américaine,
- 100% dans le capital de la société Valtech Technologie Inc
- 100% dans le capital de la société VALTECH AB, filiale suédoise
- 100% dans le capital de la société VALTECH A/S, filiale danoise,
- 100% dans le capital de la société Synaris AG, filiale allemande qui détient elle-même 100% dans le capital of VALTECH GMBH, filiale allemande,
- 100% dans le capital de la société VALTECH India Systems Private Limited, filiale indienne, après le rachat des actions minoritaires de la Société Valtech Offshore.
- 100% dans le capital de la société VALTECH india Software Services Private Limited (ADEA), filiale indienne,
- 50,793% dans le capital de la société VALTECH CO.LTD., société coréenne.

Au cours de l'exercice, VALTECH SA a procédé à la création de la société VT SOLUTIONS Inc. Cette société est détenue à 100% par le groupe.

Cette création a été suivie de l'acquisition des activités d'Adea le 17 décembre 2010 pour un montant de 7,9 millions d'euros. Adea est un groupe international de conseil spécialisé dans les technologies et les solutions digitales, basé aux Etats-Unis, et qui a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires d'environ 39 millions de dollars.

Le 15 décembre 2010, la société a fait l'acquisition des activités américaines et indiennes de la société américaine de conseil ADEA spécialisée dans les technologies et les solutions digitales. Ce sont les filiales américaines (Valtech Solutions) et indiennes (V.S.S.L.) du groupe Valtech qui se sont portées acquéreuses des fonds de commerce des activités d'ADEA dans chacun des pays. Ces fonds se sont élevés respectivement à l'équivalent en dollars de 7 992 milliers d'euros et 409 milliers d'euros au 15 décembre 2010.

Les chiffres d'affaires 2010 de ces filiales sont les suivants (en milliers d'euros) :

VALTECH Training S.A.	5 627
VALTECH Agency S.A.S.	4 146
VALTECH Ltd.	6 313
VALTECH Technologies Inc.	8 277
VALTECH AB	16 090
VALTECH SOLUTIONS INC	942
VALTECH A/S	7 086
VALTECH GMBH	4 250
VALTECH India Systems Private Limited	4 669
VALTECH India Software Services ADEA ADEA	253
Valtech Co Ltd (50,793%)	4 778
TOTAL	62431

Les deux sociétés françaises VALTECH Axelboss SAS et VALTECH Technologies Consulting SAS dont le capital est détenu à 100% par VALTECH SA avaient été constituées en vue de permettre le cas échéant la filialisation des activités françaises opérationnelles. Ces sociétés n'ont pas eu d'activité en 2010.

CESSION DE LA PARTICIPATION DANS LA SOCIETE MEDHOST

Le processus de cession des titres initié au cours de l'année 2009 s'est conclu au début de l'année 2010 par la cession totale de la participation dans la société Medhost. Cette cession a généré une moins value comptable de 1 316 milliers d'euros, pour laquelle une provision pour dépréciation avait été constituée pour un montant de 1 009 milliers d'euros.

CESSION DU FONDS DE COMMERCE DE L'ACTIVITE AXELBOSS

La société a décidé et mis en œuvre la cession totale de cette activité afin de se recentrer sur ses activités principales. Cette cession se traduit par une moins value comptable de 5 411 milliers d'euros, pour laquelle une provision pour dépréciation a été reprise pour un montant de 2 933 milliers d'euros.

II.3 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ENGAGES PAR VALTECH S.A.

Il n'a pas été constaté de dépense de recherche et de développement au cours de l'exercice.

III. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

Une nouvelle équipe de management menée par Sebastian Lombardo et soutenue par le nouvel actionnaire majoritaire du Groupe, SiegCo, a pris ses fonctions en mars 2010.

Dans la continuité de 2010, 2011 verra l'approfondissement du plan de retournement et de la mise en œuvre du plan de transformation. L'accent sera mis notamment sur l'adaptation des structures de support et d'organisation au nouveau projet d'entreprise et la mise en place de processus opérationnels permettant au groupe de mieux fonctionner de façon globalisée

2011 devrait également connaître une accélération du repositionnement du Groupe sur les métiers du marketing digital et la poursuite des investissements financiers et humains en ce sens.

IV. DIVIDENDES VERSES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

V. AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter la perte de VALTECH SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, soit 12 761 640 euros, au poste "Report à nouveau" qui sera ainsi porté de - 4 176 207 euros à - 16 937 847 Euros.

VI. CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le conseil d'administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux Comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir entre la Société et des administrateurs, des dirigeants ou des sociétés dans lesquelles les administrateurs ou dirigeants de la Société peuvent avoir des intérêts ou entre la Société et l'un de ses actionnaires détenant plus de 10% du capital social ou entre la Société et une société contrôlant une société actionnaire détenant plus de 10% du capital social.

Ces conventions sont les suivantes :

- a) Prolongement de la convention conclue entre VALTECH SA et IMPLEO ;
- b) Accord entre VALTECH SA et CHESAPEAKE GROUP ;
- c) Convention de séquestre en VALTECH SA, CHESAPEAKE GROUP et un séquestre ;
- d) Avenant à la convention du 15 décembre entre VALTECH SA et SIEGCO ;
- e) Ouverture d'une ligne de crédit entre VALTECH SA et VALTECH TECHNOLOGIES INC ;
- f) Convention d'assistance entre VALTECH SA et DENDROBIUM SA ;
- g) Convention d'assistance entre VALTECH SA et EXECUTIVE TECHNOLOGY PARTNERS LLC ;
- h) Convention de prêt entre VALTECH SA et VALTECH GMBH.

VII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, réintégrées dans le résultat fiscal, pour un montant total de 11 229 €

VIII. APPROBATION DES COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration du 6 avril 2011 par les nouveaux administrateurs.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont présentés, après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2011.

IX. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE

IX.1 RISQUES DE MARCHE

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2010, le groupe VALTECH avait des dettes financières pour un montant de 5,32 millions d'euros, comprenant :

- Des crédits-baux 0,11 million d'euros
- Des découverts bancaires 1,41 millions d'euros
- Autres crédits 3,8 millions d'euros

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux variable	Montant global des lignes ('000)	Tirage au 31 décembre 2010 ('000)	Échéances	Existence ou non des couvertures
Facilité de caisse FORTIS	Euribor 3 mois + 2%	400 euros	0 euro	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Prêt CIC	Euribor à 3 mois +0,593 points	500 euros	89 euros	mai-11	Caution de Valtech SA
Ligne de crédit factoring BNP FACTOR	Euribor 3 mois + 0,7%	4 600 euros	1 431 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients + fonds de garantie de 12,5 % de l'encours avec ajustement trimestriel et avec un minimum de 250 000 euros
Ligne de crédit HSBC	Taux de base + 3,25%	600 GBP	313 GBP	Renouvelable en Avril 2011	Garantie par les actifs de la société
Nordea Overdraft Bank	5,878% variable	3 000 DKK	0 DKK	déc-10	Néant
Ligne de crédit UTI Bank	Taux de base + 3 % de 0 à 270 J Taux de base +7,50% au delà de 270 J jusqu'à 360 J	20 000 INR		nov-11	Garantie par les actifs de la société et Garantie par la banque de Valtech SA dans la limite de 344000€(eq.20 Minr).

VALTECH Training bénéficie d'un prêt consenti par la Banque CIC, d'un montant maximum de 500 000 euros avec un taux d'intérêts Euribor trois mois majoré de 0,593 points.

Les termes spécifiques de ces différents contrats de prêt sont les suivants :

- La ligne Fortis concerne VALTECH Training pour un montant de 0,4 million d'euros. Cette ligne comporte des «covenants» similaires à ceux de la ligne de crédit principal de VALTECH SA tel que décrit ci-dessus.
- La ligne BNP Factor d'affacturage concerne VALTECH SA pour un montant maximal de 4,6 millions d'euros. Cette ligne ne comporte pas de «covenants» spécifiques et dépend du niveau de créances éligibles détenues par la société.
- La ligne de crédit HSBC détenue par VALTECH UK est d'un montant limité à 600 000 GBP. Elle ne comporte pas de «covenants» spécifiques et est soumise à une renégociation et à un renouvellement annuel (le renouvellement doit intervenir en avril chaque année). HSBC a indiqué qu'il ne devrait y avoir aucune difficulté quant au renouvellement intervenant en avril 2011.
- La ligne de crédit Nordea Bank concerne VALTECH Danemark pour un montant maximum de 3 millions DKK. Cette ligne ne comporte pas de «covenants» spécifiques.
- Une garantie bancaire a été consentie à première demande en faveur de la banque « UTI BANK Ltd. » en garantie de différents crédits qui ont été ou seront consentis à Valtech India Systems Private Ltd. dans la limite d'un montant global de 20 millions de roupies , soit environ 334 milliers d'euros.

Risque de taux

EUR'000	Total	A 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers				
Découverts bancaires (dont montant de l'affacturage BNP)	1 414	1 414		-
Crédit-Bail	119	105	14	-
Autres prêts	3 791	3 791		-
Actifs financiers				
Dépôts et Cautions données	2 888		2 888	
Position nette avant gestion des risques	(2 436)	(5 310)	2 874	-
Hors bilan	N/A	N/A	N/A	N/A
Position nette après gestion des risques	(2 436)	(5 310)	2 874	-

- Les découverts bancaires font l'objet de différents taux d'intérêt selon les pays.
- Les crédits-bails concernent principalement du matériel informatique et ont une durée moyenne de 3 ans.
- Les cautions correspondent à des engagements de loyers immobiliers. Selon les cas, certaines cautions génèrent des intérêts financiers auxquels le Groupe pourra prétendre à la fin du bail. Sur le dépôt de 2 888 milliers d'euros, dont la durée est de 1 à 5 ans, 1 521 milliers d'euros correspondent aux locaux de Londres dont le bail expirera en 2015.

Le risque de taux de Valtech provient des taux d'intérêt variables sur les lignes de crédit et d'affacturage en France et au Royaume-Uni. Le montant d'emprunt maximum au titre de ces accords s'élève à 8 176 milliers d'euros.

Risque de change

La sensibilité des résultats du Groupe aux risques de change résulte de la traduction en euros (monnaie de référence des comptes de VALTECH) des résultats libellés dans des monnaies autres que l'euro (celles des filiales et participations situées aux Etats Unis, au Royaume Uni, au Danemark, en Suède, en Inde et en Corée) (devises de reporting de VALTECH SA).

A l'exception de l'Inde, les sociétés du groupe VALTECH concentrent traditionnellement leurs opérations sur leurs propres zones géographiques et leurs activités sont libellées en monnaie locale. Ainsi, les risques de change au titre de ces opérations sont limités.

VALTECH dispose d'une activité significative en Inde de sous-traitance de projets vendus en monnaies locales par ses filiales en Europe et aux Etats-Unis. Les coûts de VALTECH India sont constatés en «roupie». La valeur de la «roupie» a tendance à fluctuer en liaison avec le dollar américain. En 2010, le coût de sous-traitance des filiales de VALTECH est facturé en euro.

L'objet du tableau suivant est de calculer le risque de perte en devises sur les actifs, passifs et engagements hors bilan sur la base d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de un pour cent de la devise dans laquelle les comptes sont établis face à la totalité des devises concernées.

EUR'000	Dollar US	Livre Sterling	Couronne suédoise	Couronne danoise	Roupie indienne	Won coréen
Total actifs (net de facture intragroupe)	21 476	3 388	75 719	38 718	387 027	2 878 872
Prêt en devises hors zone *						
Actifs en devises après éliminations	21 476	3 388	75 719	38 718	387 027	2 878 872
Total Passifs (A)	11 485	3 827	37 527	14 879	123 133	1 470 558
Dette en devises hors zone *(B)						
éliminations intercos (C)	(460)	(716)	(1 545)	(432)	(945)	
Passifs en devises après éliminations (A)+(B)-©	11 025	3 111	35 982	14 446	122 188	1 470 558
Avals et cautions données en devises		3 553			20 000	
Position nette avant gestion du risque en devises [actifs (moins interco) - passifs (moins interco)]	10 451	277	39 737	24 272	264 840	1 408 313
Couverture						
Position nette après gestion du risque en devises – actif - (passif)	10 451	277	39 737	24 272	264 840	1 408 313
Taux de conversion	0,748391	1,16171	0,11154	0,134165	0,016734	0,000667
Position nette avant gestion du risque en euros	7 821	322	4 432	3 256	4 432	939
Position nette après gestion du risque en euros	7 821	322	4 432	3 256	4 432	939
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 cent d'euros par rapport à la devise	78	3	44	33	44	9

Risque sur actions

VALTECH possède 214 900 actions propres (voir Note 8.2 des annexes des comptes consolidés). Le cours desdites actions fluctue, par définition, selon les conditions du marché boursier.

IX.2. ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

VALTECH a souscrit dans chacune de ses filiales des assurances pour couvrir les risques suivants :

1. assurances des personnes employées pendant leur activité professionnelle,
2. assurance des locaux et matériels utilisés,
3. assurances des véhicules de la société utilisés par les employés,
4. assurances en responsabilité civile pour les conséquences de malfaçon sur les systèmes informatiques auxquels VALTECH contribue,
5. assurances des dirigeants de chaque filiale.

Les couvertures d'assurance suivantes étaient en vigueur au 31 décembre 2010 :

	Responsabilité Civile (4.)	Assurances Multi-risques (incluant les risques 1.2 .et 3. ci-dessus)	Responsabilité civile des mandataires sociaux (5.)
France (EUR)			
Montant de la couverture	49 055 000	2 477 007	7 700 000
Montant de la prime	67 522	19 737	17 139
ROYAUME UNI (GBP)			
Montant de la couverture	5 000 000	15 300 000	2 000 000
Montant de la prime	7 500	24 435	1 095
ETATS-UNIS (USD)			
Montant de la couverture	5 000 000	16 384 728	5 000 000
Montant de la prime	10 000	39 220	23 232
SUEDE VALTECH AB (SEK)			
Montant de la couverture	12 000 000	146 548 000	
Montant de la prime globale	92 242	92 242	
DANEMARK (DKK)			
Montant de la couverture	52 000 000	10 000 000	9 031 030
Montant de la prime	57 706	15 883	19 785
INDIA (INR)			
VALTECH INDIA SYST. PRIVATE (VSL)			
VALTECH INDIA SOFTWARE SERVICE PRIVATE (VSSL)			
Montant de la couverture		166 063 307	
Montant de la prime		544 400	
Allemagne (EUR)			
Montant de la couverture	2 000 000	8 568 494	
Montant de la prime	3 999	15 688	

La société Valtech est soumise à un certain nombre d'obligations de confidentialité dans de nombreux territoires où elle exerce ses activités. Le conseil d'administration considère que donner davantage de détails sur le coût financier et les niveaux de couvertures en place dans chaque pays reviendrait à communiquer des informations sur lesquelles elle a un engagement de confidentialité. Valtech estime toutefois que les assurances souscrites dans chacune de ses filiales lui donnent une bonne couverture des risques de sinistres éventuels. Les consultants de Valtech effectuent l'essentiel de leurs tâches dans les locaux des clients et il a été estimé qu'aucun sinistre (feu, explosion, etc...) dans un des bureaux de Valtech ne pourrait entraîner une perte de chiffre d'affaires supérieure à 1% du chiffre d'affaires mensuel du groupe. Un tel sinistre ne saurait par ailleurs se prolonger au-delà d'une durée d'un mois. Ainsi, à l'exception du Royaume-Uni où Valtech exerce son activité au sein de la City à Londres, les activités de Valtech n'ont souscrit à aucune assurance relative à une interruption d'activité prolongée.

X. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les activités de VALTECH ne mettent en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication susceptible de constituer une agression de l'environnement naturel.

Toutefois, sensible aux enjeux que représentent les inquiétantes évolutions environnementales d'une part, et souhaitant inscrire l'entreprise dans les valeurs culturelles de son époque d'autre part, le management a décidé de concevoir et mettre en œuvre une démarche d'Entreprise Socialement Responsable.

Considérant l'environnement comme un défi d'avenir, en 2009, il a été procédé à un Bilan Carbone des activités de l'entreprise en France, dont la méthode d'élaboration a été mise à jour en 2010.

Les objectifs de cette démarche étaient les suivants :

- prendre conscience de l’empreinte carbone générée par l’activité opérationnelle, et la mesurer aussi précisément que possible,
- sensibiliser les collaborateurs de VALTECH aux conséquences de leurs choix dans la gestion de leurs activités,
- définir un point de repère en vue de l’élaboration de plans d’action de nature à réduire autant que faire se peut l’empreinte carbone laissée par les activités de VALTECH.

Les principales dispositions prises ont trait aux déplacements (vers les sites clients et entre les domiciles et sites VALTECH) et au tri sélectif. Pour sa part, la politique de récupération des déchets électroniques et informatiques se trouve renforcée.

Enfin, dans la même logique, la relation Client / Fournisseurs sera également mise à niveau vis-à-vis de la Charte Ethique.

XI. PERSONNEL SALARIE

XI.1 INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

<i>Informations concernant l'effectif</i>	
Effectif total (<i>moyenne annuelle</i>) :	199.8
Embauches (<i>moyenne annuelle</i>):	
- embauches de CDI :	52 en 2010 soit 4,33 en moyenne
- embauches de CDD (dont 3 contrats de professionnalisation) :	9 en 2010 soit 0,75 en moyenne
Difficultés éventuelles de recrutement (<i>analyses</i>)	aucune
Motif des licenciements pour :	
- cause réelle et sérieuse :	2
- faute grave :	5
- faute lourde :	0
- suivi de transaction :	4
- économique :	0
- rupture conventionnelle	6
Heures supplémentaires	0
Main d'œuvre extérieure à la Société	1
Informations relatives au plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi :	
- effort de reclassement	Néant
- réembauches et mesures d'accompagnement :	Néant
(<i>le cas échéant</i>)	
<i>Informations relatives au temps de travail</i>	
Organisation du temps de travail au 31/12/2010 :	
- nombre de salariés à temps plein :	158
- nombre de salariés à temps partiel :	3
- nombre de salariés en congé parental (année entière) :	0
- nombre de salariés en arrêt maladie longue durée :	0
Durée du travail pour les salariés :	
- à temps plein :	151,67 h pour les non cadres ou cadres sédentaires et forfait de 218 jours pour les cadres itinérants
- à temps partiel :	cadres au forfait à 196 ou 174 jours

Motifs et durée de l'absentéisme : <ul style="list-style-type: none"> - maladie : - accident du travail et trajet : - maternité et paternité : - congés autorisés (événements familiaux, congés formation) : - autres causes (injustifiées et congé sans solde) : 	842 jours 1 Maternité : 163 jours Paternité : 99 jours 163,5 jours 271,5 jours
Evolution annuelle de la rémunération : <ul style="list-style-type: none"> - charges sociales : - égalité professionnelle hommes/femmes : 	Hausse des salaires d'environ 3,06 % Il n'y a pas de discrimination salariale entre les employés féminins et masculins
Relations professionnelles et bilans des accords collectifs :	Pas de Syndicat 1 accord collectif : 35 heures 2 comités d'entreprise d'établissement composés de 2 titulaires et 1 suppléant pour Paris et de 2 titulaires pour Toulouse – Réunions mensuelles 1 comité d'entreprise central qui se réunit 2 fois par an au siège Délégué du personnel : 1 élu titulaire pour Paris 1 élu titulaire pour Toulouse – Réunions mensuelles
Conditions d'hygiène et de sécurité : <ul style="list-style-type: none"> - existence ou non de risques majeurs : - fréquence des réunions du CHSCT : - taux d'accident du travail : 	Néant trimestriel 1,1
Formation : <ul style="list-style-type: none"> - budget formation, en ce compris les salaires : - nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation en 2010 	1,60% 39
Emploi et insertion des travailleurs handicapés :	2
Œuvres sociales :	comité d'entreprise
Importance de la sous-traitance :	55 sous-traitants en régie soit 3548 jours 0 sous-traitant au forfait
Informations relatives à la prise en compte, par la Société, de l'impact territorial de ses activités quant à l'emploi et au développement territorial	Néant
Eventuellement, relations avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les populations riveraines	Relation avec établissement d'enseignement pour les stagiaires, le recrutement, les contrats de professionnalisation
Importance de la sous-traitance et la façon dont la Société promeut auprès de ses filiales et s'assure du respect par ses dernières des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.	Néant
Façon dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.	Néant

XI.2 INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL DU GROUPE

VALTECH avait 1351 salariés et équivalents au 31 décembre 2010 en incluant les travailleurs indépendants et les sous-traitants (69 personnes).

Le tableau ci-dessous indique la répartition des salariés à la fin de chaque période indiquée :

	Au 31/12/06	Au 31/12/07	Au 31/12/08	Au 31/12/09	Au 31/12/10
Salariés de VALTECH	1 197	1 316	1 109	893	1282
dont consultants	1 079	1 148	940	737	1130

Le taux d'utilisation des consultants était de 83% en 2010.

Le taux d'utilisation est défini par le ratio entre le nombre total de jours facturés aux clients de la société sur le nombre total de jours disponibles du personnel facturable hors week-end, jours fériés, congés et RTT.

Le personnel facturable représentait 88% des effectifs en 2010, en hausse en comparaison du taux 2009, qui s'élevait à 83%.

En vertu de la loi n°98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail et de la loi n°2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail, toutes les entreprises relevant de la législation française, employant plus de 20 salariés sont tenues d'appliquer les règles afférentes aux 35 heures de travail par semaine. Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 19 janvier 2000, cette durée légale est applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2000.

En outre et conformément à la législation applicable ci-dessus, un accord collectif a été signé le 22 juin 1999 entre les organisations patronales et les syndicats, parties à l'accord SYNTEC applicable aux professions d'études techniques, d'ingénierie et de conseil. Cet accord collectif a été étendu par un arrêté ministériel du 21 décembre 1999 aux professions d'études techniques, d'ingénierie et de conseil.

Le 21 décembre 1999, VALTECH a conclu un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail avec les organisations syndicales CFDT et CFE-CGC. Cet accord vise l'ensemble du personnel de la société à l'exclusion de ses cadres dirigeants. Cet accord est entré en vigueur le 31 décembre 1999.

XII DETTES FOURNISSEURS DU GROUPE

Détail des dettes fournisseurs en fin d'exercice :

(en milliers d'euros)

Balance âgée des dettes fournisseurs	31/12/2010	31/12/2009
< 30 jours	7 815	5 170
30-60 jours	1 605	1 510
60-90 jours	1 171	51
90-120 jours	820	511
Total	11 411	7 242

(en milliers d'euros)

Valeur nette au 31 décembre 2009	7 242	7 140
Variation	859	(6)
Différence de conversion	319	111
Variation de périmètre	2 991	-
Autre mouvements (IAS 32-39)		-
Valeur nette au 31 décembre 2010	11 411	7 242

Le tableau présenté ci-dessus donne une vision de la balance âgée des dettes fournisseurs externes du Groupe Valtech, et n'intègre pas les dettes intra-groupe

3. XIII AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

XIII.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2010

Nombre d'actions ordinaires émises : 155 008 451 actions ordinaires émises toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Evolution du capital au cours des 5 derniers exercices

Date	Opérations	Montant de la variation du montant nominal du capital en euros	Nombre cumulé d'actions	Montant cumulé du capital social en euros
31.12.2006	Exercice de stock options et BSPCE	18 237	85 358 110	1 301 087,30
31.12.2007	Exercice de stock options et BSPCE	50 449	88 668 358	1 351 534,90
31.12.2008	N/A	0	88 668 358	1 351 534,90
31.12.2009	N/A	0	88 668 358	1 351 534,90
31.12.2010	Augmentation de Capital	995 101	155 008 451	2 346 636,30

XII.2 CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES ET INDIVIDUELLES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 juin 2010, le Conseil d'Administration a disposée au cours de l'exercice 2010 d'une délégation à effet d'augmenter le capital social de 25 millions d'euros valable pour vingt-six mois jusqu'au 29 août 2012.

Au cours de sa réunion du 29 septembre 2010, le Conseil d'administration de Valtech a approuvé la réalisation d'une émission d'actions nouvelles comme l'en a autorisé par délégation l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 29 juin 2010. Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire, dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien de droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant brut, prime de souscription comprise de 9 951 013,95 euros par l'émission de 66 340 013 actions nouvelles, au prix unitaire de 0,15 actions, à raison de 3 actions nouvelles pour 4 actions anciennes. La période de souscription des actions s'est étendue du 5 octobre au 19 octobre 2010 inclus.

XIII.3 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

XIII.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Aucun plan d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise n'est actif au 31 décembre 2010

XIII.5 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

XIII.5.1 Actionnariat de la société au 31 décembre 2010

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% capital	% droit de vote
SiegCo	95 480 905	95 480 905	61,60%	61,68%
Autodétention	214 900	0	0,14%	-
Public	59 312 646	59 312 646	38,26%	38,32%
Total	155 008 451	154 793 551	100,00%	100%

La Société n'ayant pas émis d'actions à droit de vote double, la répartition des droits de vote est équivalente à la répartition du capital (sous réserve des actions d'auto-détention).

XIII.5.2 Offre publique d'achat et franchissements de seuil, résultat de l'offre publique d'achat visant les actions de VALTECH SA et émission des nouveaux titres suite à une émission de capital.

XIII.5.2.1 Offre publique d'achat

Déclaration 209C1314 : Le 23 octobre 2009, à 17 heures 05, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société de droit belge SiegCo a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société VALTECH. L'initiateur détenait alors 4 227 463 actions VALTECH représentant 4,77% du capital et des droits de vote de VALTECH SA. La société SiegCo s'engageait irrévocablement à acquérir au prix unitaire de 0,40 € la totalité des 84 440 895 actions VALTECH existantes non détenues par elle ainsi qu'un maximum de 1 423 500 actions susceptibles d'être créées par l'exercice d'options de souscription d'actions, soit au total un maximum de 85 864 395 actions VALTECH. Le projet d'offre n'était assorti d'aucun seuil de renonciation.

Déclaration 209C1399 : Le 16 novembre 2009, l'Autorité des marchés financiers faisait connaître qu'elle déclarait conforme l'offre publique d'achat visant les actions VALTECH, déposée par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société SiegCo (cf. Décision et Information 209C1395 du 16 novembre 2009).

Déclaration 209C1510 : Le 16 décembre 2009, à 17 heures 15, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société SiegCo, déposait un projet de surenchère sur les termes de l'offre publique en cours visant les actions de la société VALTECH au prix unitaire de 0,40 €

SiegCo, qui détenait 4 991 818 actions VALTECH représentant 5,63% du capital et des droits de vote de cette société proposait désormais d'acquérir au prix unitaire de **0,44 €** la totalité des 83 676 540 actions non détenues par elle ainsi qu'un maximum de 1 423 500 actions susceptibles d'être créées par l'exercice d'options de souscription d'actions, soit au total un maximum de 85 100 040 actions VALTECH.

Il était précisé qu'aux termes d'un protocole d'accord conclu le 15 décembre 2009 les actionnaires suivants s'engageaient à céder à SiegCo la totalité des actions VALTECH qu'ils détenaient, soit au total 5 344 366 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 6,03% du capital et des droits de vote de la société :

	Actions	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Lars Bladt	64 769	0,07%	64 769	0,07%
Lars Bladt Holding	30 000	0,03%	30 000	0,03%
Douglas Land	2 754 174	3,11%	2 754 174	3,11%
Jean-Claude Turri et sa famille	1 957 050	2,21%	1 957 050	2,21%
Groupe Ouroumoff	438 373	0,49%	438 373	0,49%
John A. Stanley	<u>100 000</u>	<u>0,11%</u>	<u>100 000</u>	<u>0,11%</u>
Total	5 344 366	6,03%	5 344 366	6,03%

Les cessions devaient intervenir, au prix de 0,44 € par action, dans les dix jours de négociation suivant la décision de conformité de l'AMF sur le projet d'offre en surenchère et pas avant le 4 janvier 2010.

Déclaration 209C1547 : Décision de conformité de l'offre publique en surenchère.

XIII.5.2.2 Franchissements de seuil

Déclaration 209C1388 : Par courrier reçu le 12 novembre 2009, la société anonyme de droit belge SiegCo (Contrôlée par la société de droit belge Verlinvest (laquelle est contrôlée par le groupe familial des descendants de Guillaume de Spoelberch, Elisabeth de Haas Teichen et Gustave de Mevius).1)18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 novembre 2009, les seuils de 5% du

capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir, à cette date, 4 434 867 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 5,002% du capital et des droits de vote de cette société (2). En outre, il est précisé que la société SiegCo détient, au 11 novembre 2009, 4 512 981 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et des droits de vote de VALTECH SA.

Déclaration 209C1519 : Par courrier reçu le 18 décembre 2009, la société anonyme de droit belge SiegCo (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 décembre 2009, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir, à cette date, 9 603 957 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 10,83% du capital et des droits de vote de VALTECH SA.

Déclaration 210C0037 : Par courrier reçu le 11 janvier 2010, la société anonyme de droit belge SiegCo (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 janvier 2010, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir, à cette date, 15 347 268 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 17,31% du capital et des droits de vote de VALTECH SA.

Déclaration 210C0066 : Par courriers reçus le 15 janvier 2010, MM. Lars Bladt, Jean-Claude Turri et Douglas Land, les sociétés Lars Bladt Holding et Groupe Ouroumoff, ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 8 janvier 2010, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir de concert, à cette date, 2 390 692 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 2,70% du capital et des droits de vote de cette société répartis de la façon suivante :

M. Lars Bladt 64 769 actions soit 0,07% des droits de vote,
Lars Bladt Holding 30 000 actions soit 0,03 % des droits de vote,
M. Jean-Claude Turri et sa famille 1 857 550 actions soit 2,09 % des droits de vote,
Groupe Ouroumoff 2 438 373 actions soit 0,49% des droits de vote,
Total concert 2 390 692 actions soit 2,70 % des droits de vote .

Ledit concert indiquait détenir en outre 202 750 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 0,23% du capital et des droits de vote, étant précisé qu'il était prévu en vertu d'un Accord du 15 décembre 2009 qu'elles soient cédées à SiegCo dans les prochains jours avec les 2 390 692 actions de sorte que les personnes susvisées ne détiennent plus aucune action VALTECH, ces opérations mettant fin par ailleurs à l'action de concert entre les personnes susvisées. Ces cessions sont intervenues les 11, 14 et 18 janvier 2010.

Déclaration 210C0080 : Par courrier reçu le 19 janvier 2010, la société anonyme de droit belge SiegCo (18, place Flagey, 1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 janvier 2010, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société VALTECH et détenir, à cette date, 17 745 101 actions de VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 20,01% du capital et des droits de vote de VALTECH SA.

Déclaration 210C0151 en date du 10 février 2010 : Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 4 février 2010, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société SiegCo, visant les actions VALTECH, elle a reçu en dépôt, 30 192 506 actions VALTECH.

Par ailleurs, SiegCo a acquis sur le marché pendant la période d'offre publique (i) entre le 2 novembre et le 15 décembre 2009, 764 355 actions VALTECH au prix de 0,40 € par action (ii) entre le 17 décembre 2009 et le 27 janvier 2010, 7 697 487 actions VALTECH au prix maximum de 0,44 € par action, soit au total 8 461 842 actions VALTECH.

Il est rappelé que SiegCo a en outre acquis, aux termes d'un protocole d'accord conclu, le 15 décembre 2009, auprès de divers actionnaires de VALTECH 5 344 136 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 6,03% du capital et des droits de vote de la société au prix unitaire de 0,44 €

Au total, SiegCo détenait alors 48 225 947 actions représentant autant de droits de vote VALTECH, soit 54,39% du capital et des droits de vote de cette société.

Déclaration 210C235 en date du 10 mars 2010 : Nyse Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers le résultat définitif de l'offre publique d'achat. A la date du 2 mars 2010, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés dans le cadre de la réouverture de l'offre publique d'achat initiée par la société de droit belge SiegCo visant les actions VALTECH, elle a reçu en dépôt 3 419 758 actions VALTECH.

Au total, SiegCo détient 51 645 705 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 58,25% du capital et des droits de vote de la société.

XIII.5.2.3 Emission de nouveaux titres suite à une augmentation de capital

Note d'opération 10-0348 : Le 1er octobre 2010, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°10-348 sur une note d'opération concernant la mise à disposition du public, à l'occasion de l'émission et de l'admission sur Euronext Paris d'actions nouvelles à émettre. Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire, dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien de droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant brut, prime de souscription comprise, de 9 951 013,95 euros par émission de 66 340 013 actions nouvelles, au prix unitaire de 0,15 action, à raison de 3 actions nouvelles pour 4 actions anciennes. La période de souscription des actions s'étend du 5 octobre au 19 octobre 2010 inclus.

XIII.5.3 Pacte d'actionnaires

Le Conseil n'a pas, à ce jour, connaissance de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de Valtech SA.

XIII.5.4 Actionnariat salarié

En application des règles de l'article L.225. 102 alinéa 1 du Code de Commerce, il est précisé que les salariés de la société et du groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L 443-1 et s. et L 442-7 du Code du Travail, L 214-39 et L 214-40 du Code Monétaire et Financier. Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe, ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles sus-décrits.

La dernière proposition faite aux actionnaires de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'assemblée générale mixte du 27 juin 2003 a été refusée par ladite assemblée.

En 2008 et 2009, aucune assemblée générale extraordinaire n'a pu être réunie faute de pouvoir réunir le quorum requis pour statuer, notamment sur l'obligation triennale de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 al 2 du Code de Commerce une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise de la Société d'un montant de 45 000 € a été soumise, mais rejetée, à l'Assemblée Générale des actionnaires en juin 2010.

XIII.6 EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La Société est cotée sur le "Nouveau Marché" depuis le 12 avril 1999. Elle est désormais inscrite sur le marché Eurolist Compartiment «C».

La Société a considéré que la liquidité constatée sur l'action VALTECH ne nécessite pas l'existence d'un contrat de tenue de marché. Le contrat en place avec la société Aurel Leven a été résilié en 2003.

Le tableau suivant retrace les évolutions des cours de clôture et le volume des transactions de l'action de la Société pour la période allant de décembre 2009 à Décembre 2010 :

Mois	Nombre de séances	Cours du mois		Titres échangés	Capitalisation boursière (€)
		Plus haut	Plus bas		
déc-09	21	0,45	0,4	16 032 915	37 361 056
janv-10	20	0,44	0,43	3 853 870	38 079 214
févr-10	19	0,38	0,34	1 661 072	30 147 242
mars-10	23	0,37	0,29	1 153 519	30 147 242
avr-10	20	0,35	0,32	1 113 009	29 260 558
mai-10	21	0,32	0	1 640 782	24 827 140
juin-10	21	0,28	0,25	570 818	23 053 773
juil-10	22	0,25	0,23	223 105	22 167 090
août-10	22	0,27	0,23	673 890	22 167 090
sept-10	22	0,25	0,23	530 784	21 280 406
oct-10	21	0,3	0,18	7 911 538	35 651 944
nov-10	22	0,28	0,22	7 636 492	37 202 028
déc-10	23	0,26	0,23	4 704 517	37 202 028

XIII.7 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS AU 31 DECEMBRE 2010

Au 31 décembre 2010, la Société détenait 214 900 actions propres dans les conditions suivantes au titre de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés, qui ont été achetées en 1998, avant l'introduction en bourse de la Société, pour 67 865 €

La valeur de ces actions détenues à la clôture est évaluée au cours d'achat (67 865 €) avec une valeur nette identiques dans le bilan au 31 décembre 2010 : 67 865 €

La Valeur de ces actions à la valeur nominale : 3 253,30 € avec une valeur nominale par action de (pair) : 0,01513 €

Fraction du capital que ces actions représentent au 31 décembre 2010 : 0,14%. Au cours du dernier exercice fiscal, la société n'a acheté ni vendu d'action.

Au cours du dernier exercice fiscal, la société n'a acheté ni vendu aucune action. Compte tenu de l'expiration en 2010 du plan d'option d'achat, l'annulation de ces actions est soumise à l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2011.

XIII.8 DERNIER PROGRAMME DE RACHAT

Le programme de rachat (visa n°02-0684) en date du 5 juin 2002 a pris fin le 4 décembre 2003. Son renouvellement n'a pas été demandé aux actionnaires en 2003 ni en 2004.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale du 30 juin 2005, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2005.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale du 26 juin 2006, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2006.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale du 26 juin 2007, mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2007.

Une autorisation de mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions a été conférée dans le cadre de l'assemblée générale du 30 juin 2008 pour 18 mois, soit jusqu'au 31 Décembre 2009, mais elle n'a pas été utilisée et aucune proposition de rachat n'est intervenue en 2008.

L'assemblée générale mixte du 30 juin 2009 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les articles L. 225- 209 à L. 225-212 du code de commerce, par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et par les articles 24 1-1 à 24 1-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés. Cette autorisation est destinée à permettre à la société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution d'actions gratuites;
- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation préalable par l'assemblée générale extraordinaire;
- de mettre en oeuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions peuvent être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors du marché, notamment de gré à gré, et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions acquises pourront, le cas échéant, être cédées dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers dans les conditions visées par l'article 241-6 de son Règlement Général.

La société peut, dans le cadre de cette autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions en respectant un prix maximum d'achat de 0,80 € par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de 6 000 000 €. Le total des actions détenues ne pourra dépasser 9,75 % du capital social, compte non tenu des actions déjà auto-détenues.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée en date du 30 juin 2009 et s'est substituée à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2008. Au 31 Décembre 2009, l'autorisation de programme de rachat d'actions visée ci-dessus n'avait pas été utilisée. Cette autorisation est forclosée au 31 décembre 2010 ;

XIV . MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

XIV.1 REPARTITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCES EN 2010

Le tableau ci-dessous présente la situation des différents administrateurs de VALTECH SA au regard des prescriptions légales et des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Nom – Prénom – Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés		
Jonathan POOLE Né le 09/09/1966	28/06/2007	Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2012 Démission le 25/08/2009	Directeur Général Délégué 07/03/2007 Jusqu'à sa démission le 25/08/2009		Groupe Valtech	Valtech AB (Suède) Valtech A/S (Danemark) Valtech Limited (Royaume-Uni) Valtech Technologies Inc (USA) Valtech (Inde) Valtech (Corée) Valtech AG	Administrateur Administrateur Président du Conseil d'Administration et Administrateur Président du Conseil d'Administration et Administrateur Administrateur Administrateur Membre du Conseil de Surveillance
Jean-Claude TURRI Né le 16/06/1948	29/11/2002	Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2013	Directeur de l'activité Axelboss		Groupe Valtech	Valtech Axelboss SAS Valtech AG Valtech Offshore	Président Membre du Conseil de Surveillance Administrateur
					Hors Groupe	IFIS Groupe Ouroumoff	Directeur Général Directeur Général
Douglas LAND Né le 27/04/1957	31/12/2003	Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2012 Démission 04/02/2010	Directeur Général jusqu'en mars 2010	Directeur Général de Chesapeake Group	Groupe Valtech	Valtech Technologies Inc Valtech Offshore S.A.	Administrateur Administrateur
					Hors Groupe	Whittman Hart Incorporated Chesapeake Group Covansys Mauritius	Administrateur Directeur Général Administrateur
John STANLEY Né le 12/06/1937	25/08/2009	Coopté par le Conseil d'Administration Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2012 Démission 04/02/2010			Groupe Valtech	Néant	
					Hors Groupe	Néant	

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées		
Société DLF Frédéric de MEVIUS né le 26/11/1958	09/03/2010 Ensuite 22/10/2010 substitution personne nommée le 09/03/10	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2016	Administrateur	Managing Director de Verlinvest	Groupe Valtech	Valtech S.A.	Administrateur
					Hors Groupe	<u>Verlinvest S.A.</u> Cofintra S.A. SiegCo S.A. Verlinvest B.V Armonia S.A. Capinordic A/S Legsa S.A. All Market Inc Hint Inc Sambazon Inc CDH Développement Orpar S.A. Spa & Salon International Limited Toluna plc MDS Global Holding Ltd Leblon Holdings LLC The Beverage Development Company Inc Beverage Holdco Inc	<u>Directeur et Managing Director</u> Mandaté comme directeur, « managing director » et/ou membre du conseil de surveillance dans un certain nombre de sociétés dans lesquelles Verlinvest S.A. ou une de ses filiales a investi.

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées	
					Mimesis Republic S.A. Eugenie S.A. Eugénie Patri Sébastien S.A. HLF SPRL Le Domaine de la Falize S.A. Agrabio SPRL Duomos SPRL Fiwep S.A. Merifin Europe S.A. Patria S.A. Fondation Boch Keramis ASBL	Mandaté comme directeur, « managing director » et/ou membre du conseil de surveillance des entités suivantes (qui ne sont ni des filiales ni liées à Verlinvest S.A. ou ses activités) :

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées		
Société Next Consulting Daniel GROSSMANN né le 05/03/1971	09/03/2010 Ensuite 22/10/2010 substitution personne nommée le 09/03/10	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2016	Administrateur		Groupe Valtech	Valtech S.A.	Administrateur
					Hors Groupe	Cofintra S.A. Armonea S.A. Capinordic A/S SiegCo S.A. Next! Consulting sprl	Mandaté comme directeur, « managing director » et/ou membre du conseil de surveillance dans un certain nombre de sociétés dans lesquelles Verlinvest S.A. ou une de ses filiales a investi. Mandaté comme directeur, « managing director » et/ou membre du conseil de surveillance des entités suivantes (qui ne sont ni des filiales ni liées à Verlinvest S.A. ou ses activités) :
Olivier PADIOU Né le 31/03/1965	10/06/2010		Directeur général délégué	idem			

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées		
----------------------------------	-----------------------------	---------------------------	---	---	--------------------------------------	--	--

Société ASTOVE Laurent SCHWARZ né le 29/11/1957	09/03/2010 Ensuite 22/10/2010 substitution personne nommée le 09/03/10	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2016	Administrateur		Groupe Valtech	Valtech S.A.	Administrateur
					Hors Groupe	Luckyway SARL Astove SPRL Novedia SAS Mimesis Republic SAS	Gérant Gérant Président du conseil de surveillance Administrateur

Nom - Prénom - Date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercées		
Sebastian LOMBARDO né le 12/04/1972	09/03/2010	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2016	Président et Directeur général 09/03/2010		Groupe Valtech	Valtech S.A.	Président du Conseil d'administration et PDG
					Hors Groupe	Novedia SAS SiegCo S.A. Cosmoledo SPRL A3 Investments S.A. Dendrobium S.A. Statler & Waldorf SAS	Administrateur Administrateur Gérant Administrateur Administrateur Président

Changements d'organisation :

Lors des réunions des conseils d'administration des 4 février et 9 mars 2010, il a été procédé à la nomination par cooptation de Messieurs Sebastian LOMBARDO, Frédéric de MEVIUS, Daniel GROSSMANN et Laurent SCHWARZ en tant qu'administrateur, suite à la démission successive des quatre anciens administrateurs. Monsieur Sebastian LOMBARDO a été désigné Président et Directeur Général.

XIV.2 ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

néant

Voir le rapport du Président sur les procédures internes.

XIV.3 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Voir le rapport du Président sur les procédures internes.

XIV.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de sa réunion du 11 décembre 2008, le conseil d'administration avait pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il a considéré que ces recommandations s'inscrivaient dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société et, en conséquence, a décidé qu'en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code AFEP-MEDEF ainsi modifié serait celui auquel se réfèrera la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L225-37 du Code de Commerce à compter de l'exercice 2009.

Voir également le rapport du Président sur les procédures internes.

Les administrateurs de VALTECH ne peuvent acheter ou vendre des actions de VALTECH pendant les 10 jours de Bourse précédant toute annonce de résultats de la société. Ils ne peuvent non plus acheter ou vendre des actions de VALTECH à partir du jour où le conseil d'administration a connaissance d'une information majeure pouvant avoir une influence sur le cours de bourse, jusqu'au jour où cette information est rendue publique.

XIV.5 JETONS DE PRESENCE

Il n'a été attribué au titre de l'exercice 2010 aucun jeton de présence.

XIV.6 REMUNERATIONS 2010 ET INTERETS DES DIRIGEANTS

XIV.6.1 Rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs et indirects, perçus et/ou dues par chaque mandataire social dans le groupe et hors du groupe et honoraires perçus par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts.

XIV.6.1.1 – Rémunérations directes versées et/ou dues au cours de l'exercice 2010 par VALTECH ou ses filiales –

Nom	Fonctions	Type de rémunération	Montant annuel 2010	Montant annuel 2009
Lars Bladt	Président et directeur général le 19/05/08 Administrateur nommé le 11/12/07	Président Directeur Général Démission le 09/03/2010	Rémunération Néant	Rémunération Néant Jetons de présence votés en AG 2009 14 062 Avantages en nature Néant
Jean-Claude Turri	Administrateur Démission le 09/03/2010	Directeur	Rémunération , avantage en Nature et jetons Néant	Salaire Néant Rémunération Néant Jetons de présence votés en AG 2009 12 187.50€ Avantages en nature Néant
Douglas Land	Administrateur Démission le 04/02/2009		Rémunération , avantage en nature et jetons Néant	Jetons de présence votés en AG 2009 30 000 € Rémunération brute Néant
John Stanley	Administrateur Coopté le 25/08/2009 Démission le 04/02/2009			Jetons de présence votés en AG 2009 7 500 €
Frédéric De Mevius	Administrateur nommé le 4 février au 22 avril 2010		Rémunération , avantage en nature et jetons Néant	
Laurent SCHWARZ	Administrateur nommé le 9 mars au 22 avril 2010		Rémunération , avantage en nature et jetons Néant	
Daniel Grossman	Administrateur nommé le 9 mars au 22 avril 2010		Rémunération , avantage en nature et jetons Néant	

Olivier PADIOU	Directeur Général Délégué nommé le 10 juin 2010	rémunération	Rémunération fixe brute	150 000 €	
			Rémunération variable chargée	200 000 €	

Ni la société ni aucune de ses filiales n'ont pris d'engagement particulier (hors cotisations obligatoires) vis à vis des dirigeants en matière de retraite ou en cas de cessation de leur mandat en tant que tel.

XIV.6.1.2 Tableau sur les jetons de présence

Membres de Conseil	Jetons de Présence versés en 2010	Jetons de Présence versés en 2009
Sebastian LOMBARDO	0	
Frederic DE MEVIUS ou DLF	0	
Daniel GROSSMAN	0	
Laurent SHWARZ	0	
Lars BLADT	14 062,50 €	
Jonathan POOLE	0	
Jean Claude TURRI	12 187,50 €	
Douglas LAND	18 750 €	30 000 €
John STANLEY	7 500 €	

XIV.6.1.3 – Rémunérations indirectes et/ou honoraires perçus et/ou dus par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts et versés par VALTECH ou ses filiales

Sociétés concernées	Type de rémunération	Administrateur concerné	% de détention par l'administrateur concerné dans la société concernée	Montant annuel 2010		Montant annuel 2009	
Conventions entre VALTECH SA et la société IMPLEO	Honoraires	Lars Bladt	100%	Honoraire fixe Indemnité de voyage	132 000 € 43 194 €	Honoraire fixe Indemnité de voyage	180 000 € 104 138 €
Conventions entre VALTECH SA et la société GROUPE OUROUMOFF	Honoraires	Jean-Claude-Turri	99,99%	Honoraire fixe Indemnité de voyage	180 000 € 9 084 €	Honoraire fixe Indemnité de voyage	348 000 € 14 302 €
Conventions entre VALTECH SA et la société CHESAPEAKE GROUP	Honoraires	Douglas Land	50,00%	Honoraire Indemnité de voyage	606 000 € 4 544 €	Honoraire fixe Indemnité de voyage	84 000 € 74 092 €
Convention entre Valtech Et Monsieur John Stanley	Honoraires	John Stanley		Honoraire Indemnité de voyage	Néant 289 €	Honoraire fixe Indemnité de voyage	9 000 € 2 227 €
Convention entre VALTECH SA et DENDROBIUM	Honoraires	Sebastian LOMBARDO Président et directeur général	90%	Honoraires fixes Bonus en fonction des objectifs définis par le Conseil	300 000 € 250 000 €		
DLF représenté par Monsieur Frédéric de MEVIUS, nommé le 22 avril 2010	Honoraires	Frédéric de MEVIUS	100%	Honoraire	Néant		
NEXT CONSULTING représenté par Monsieur Daniel GROSSMANN, , nommé le 22 avril 2010	Honoraires	Daniel GROSSMANN		Honoraires fixes	Néant		
ASTOVE représenté par Monsieur Laurent SCHWARZ,, nommé le 22 avril 2010	Honoraires	Laurent SCHWARZ		Honoraires fixes	Néant		

XIV.6.1.3.1 PRESENTATION DE LA CONVENTION CONCLUE ENTRE VALTECH ET «GROUPE OUROUMOFF» EXECUTEE EN 2010

La Convention conclue par la Société VALTECH avec la Société Groupe OUROUMOFF, détermine les prestations devant être fournies par Groupe OUROUMOFF et les honoraires correspondants.

Cette convention a donné lieu en 2010 au versement des montants mentionnés au § **XIII.6.1.3**.

A. - Prestations

GROUPE OUROUMOFF devait fournir à VALTECH et ses filiales :

1- services au profit du département “VALTECH AXELBOSS” dans les domaines suivants :

- Direction et gestion, notamment les aspects financiers,
- Marketing et les ventes,
- Suivi de l'utilisation du savoir-faire à l'étranger,

2- la réalisation d'activité de sous-traitance de prestations de conseil auprès des clients finaux vendus par « VALTECH AXELBOSS »,

GROUPE OUROUMOFF devait fournir également les services suivants :

- Coordination d'un comité de gestion,
- Définition et suivi des objectifs des associés managers de VALTECH AXELBOSS,
- Définition et contrôle de la stratégie de recrutement.

B. - Présentation des rémunérations des services

Honoraires forfaitaires fixes :

Pour 2010 : 30 000 €/mois, soit un montant global de 180 000 € jusqu'à la fin du contrat début juillet 2010

Honoraires de résultat :

Pour les besoins du présent paragraphe l'EBIT_{200x} est défini comme le résultat avant intérêts et impôts du Groupe VALTECH tel qu'il ressortira des comptes consolidés de l'exercice 200X arrêtés par le Conseil d'Administration et certifiés par les Commissaires aux Comptes.

Pour l'exercice 2010, l'objet d'EBIT est fixé à 10 000 000 €

- l'EBIT 2010 est strictement inférieur à 75% de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 €, aucun honoraire n'est dû ;
- si le montant de l'EBIT 2010 est supérieur ou égal à 75% de l'objectif d'EBIT, soit 7 500 000 € mais strictement inférieur à 100% de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 €, l'honoraire variable dû sera égal à :
$$50\,000\text{ €} + (\text{EBIT}_{2010} - 7\,500\,000\text{ €}) / 10\,000\,000\text{ €} \times 150\,000\text{ €}$$
- si le montant de l'EBIT 2010 est supérieur ou égal à 100% de l'objectif d'EBIT, soit 10 000 000 €, l'honoraire variable est de 150 000 €

C. - Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Le contrat a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2009 avec faculté de résiliation

unilatérale à tout moment par GROUPE OUROUMOFF moyennant un préavis de 6 mois et faculté de résiliation par VALTECH en cas de non atteinte des objectifs d'EBIT .

D. - Autres clauses

Une clause de non concurrence de 24 mois en cas de résiliation et de 12 mois en cas de non renouvellement du contrat à son terme est prévu moyennant le paiement à GROUPE OUROUMOFF d'une indemnité égale à 24 fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe de l'année en cours en cas de résiliation par VALTECH ou de 12 fois la moyenne mensuelle de la rémunération fixe de l'année en cours en cas de résiliation par GROUPE OUROUMOFF ou de non renouvellement au terme du Contrat. La société peut relever la société GROUPE OUROUMOFF de son obligation de non concurrence sous réserve de respecter des délai et conditions de forme.

Le contrat prévoit également une clause de non débauchage de 24 mois sanctionnée par une clause pénale figurant également dans le contrat.

Le prestataire de services a des charges d'exploitation propres. De ce fait, une partie seulement des honoraires ainsi perçus peut être reversée en rémunération aux mandataires sociaux.

XIV.6.1.3.2 - PRESENTATION DE LA CONVENTION VALTECH / IMPLEO ET DE SON AVENANT

Convention VALTECH / IMPLEO

A. - Services

La convention prévoit que la société IMPLEO fournisse à VALTECH et ses filiales les prestations suivantes :

- Définition, développement et mise en œuvre des recherches du Groupe et de la stratégie de développement dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités ;
- Définition, développement et mise en œuvre de stratégies pour le développement des activités de conseil « web agency » pour l'ensemble du Groupe VALTECH mises en place dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités ;
- Définition, développement et mise en œuvre de stratégies pour le développement des activités de conseil avec la méthode agile pour l'ensemble du Groupe VALTECH, mises en place dans chaque pays où le Groupe a développé ses activités.

B. - Rémunérations des services rendus

Honoraires forfaitaires fixes :

La convention prévoit que les services décrits à l'Article III et précisés dans l'Annexe I soient facturés sur la base des forfaits mensuels de 12 000 € soit un montant de 132 000 € en 2010

C. - Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée résiliable à tout moment.

D. - Autres clauses

Une clause de non concurrence de 12 mois et une clause de non débauchage de 12 mois sanctionnée par une clause pénale figurent également dans le contrat.

Avenant à la Convention Valtech / IMPLEO

Suite au projet d'offre publique d'achat déposé par SiegCo auprès de l'AMF le 23 octobre 2009, le conseil d'administration de Valtech a autorisé le 29 octobre 2009, la signature d'un avenant à la Convention IMPLEO/VALTECH.

Cet avenant prévoit qu'IMPLEO fournisse à VALTECH, moyennant une rémunération supplémentaire de 18 000 euros HT par mois, les services additionnels suivants : assistance et conseil pour l'analyse et la mise en place des réponses à apporter à l'Offre Publique d'Achat de SiegCo, notamment par la sollicitation d'Offres concurrentes et ce, pour une durée commençant à courir le 30 octobre 2009 et prenant fin à la plus proche des deux dates suivantes soit le terme des opérations sur l'Offre Publique d'Achat de SiegCo, soit la dénonciation du Contrat à durée indéterminée entre IMPLEO et VALTECH SA.

Le 14 janvier 2010, le Conseil d'administration a décidé une augmentation du nombre de jours pour le contrat conclu avec IMPLEO. Celui-ci a été prolongé de douze jours pour les mois de janvier et février 2010.

XIV.6.1.3.3 - Présentation de la Convention VALTECH et DENDROBIUM

Le représentant légal de la société DENDROBIUM est M Sebastian Lombardo, par ailleurs Président Directeur Général de VALTECH SA et actionnaire et administrateur de SIEGCO. Une convention d'assistance avec cette société, qui prévoit la facturation mensuelle forfaitaire fixe de 25.000 euros hors taxes, est envisagée, avec effet au 1er mai 2010.

A titre exceptionnel , et pour tenir compte du surcroît de charge dû au démarrage de l'activité et de toutes prestations réalisées avant la date d'effet du présent contrat, l'honoraire mensuel fixe forfaitaire sera de soixante cinq mille euros (65 000 €) au titre de chacun des mois de mai et juin 2010 et de quarante cinq mille euros (45 000 €) au titre du mois de juillet 2010, hors taxes et hors frais. A cet honoraire fixe, s'ajouterait un honoraire de résultats en fonctions d'objectifs définis par le conseil.

XIV.6.1.3.4 - PRESENTATION DE LA CONVENTION VALTECH / CHESAPEAKE ET DE SON AVENANT

Convention VALTECH / CHESAPEAKE

La rémunération de CHESAPEAKE GROUP est de 1500 euros HT par jour, plus les frais.

Le Président rappelle que le Conseil, dans sa composition précédente, a, en janvier 2010, entendu verser, dans des conditions qui peuvent concerner l'exercice 2009, un montant d'environ 606 000 € à la société Chesapeake. Cette rémunération a fait l'objet d'un contentieux aux Etats-Unis, qui est toujours en cours en France, le Président estimant, pour sa part, que ce montant n'est pas dû.

* * *

Il a été indiqué au Conseil que, en dehors de leur participation directe et/ou indirecte dans le capital social de VALTECH SA, telle que mentionnée au § XII.5.1 du présent document, et sous réserve des conventions mentionnées ci-dessus, les dirigeants précédents ne détenaient aucun autre intérêt dans une filiale ou chez un fournisseur, ni chez un client de VALTECH SA ou de son groupe.

XIV.6.2 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Cf. Paragraphe XIII.6.1.

XIV.6.3 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction et de surveillance

Voir le rapport spécial des commissaires aux comptes.

XIV.6.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il a été indiqué au Conseil qu'il n'en existait pas

XIV.6.5 Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Il a été indiqué au Conseil qu'il n'en existait pas

XIV.6.6 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)

XIV.6.6. 1 - Options de souscription (OS) ou d'achat d'actions (OA) et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007 et encore en vigueur.

Néant

XIV.6.6.2 - Options de souscription (OS) ou d'achat d'actions (OA) et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008

Voir le Rapport Spécial établi en application de l'article L 225-184 du code de commerce

XIV.6.7 - Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Au cours de l'exercice 2009, Monsieur John STANLEY administrateur a acquis 100 000 actions et Monsieur Douglas LAND est passé à 2 754 174 actions au lieu de 1 504 574 actions.

Dans le cadre des engagements pris par les administrateurs lors de l'Offre public d'achat, Messieurs Lars BLADT, Douglas LAND, Jean-claude TURRI et John STANLEY ont apporté en février 2010 l'intégralité de leurs actions.

XV. INTEGRATION DANS LE PRESENT RAPPORT DES ELEMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE ET SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

1° La structure du capital de la société.

Cf. Paragraphe XII.1 et XII.5 du présent rapport

2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11.

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.

Néant

5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Néant

6° Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts de la société.

Les statuts de la Société dans ces domaines ne dérogent pas aux principes généralement admis en matière de société anonyme.

8° Les pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

Cf. Paragraphes XII.2, XII.7 et XII.8 du présent rapport

9° Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts.

Il existe des contrats clients conclus par la société qui comportent des clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. Toutefois, ces contrats contiennent des clauses de non-divulgation (non-publicité ou confidentialité) ou sont réputés suffisamment sensibles d'un point de vue commercial pour le groupe, de telle sorte que leur divulgation pourrait porter préjudice à l'activité opérationnelle du groupe. Ainsi, lesdits contrats ne font pas l'objet d'une information au sein des présentes.

10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Cf. Paragraphe XIII.6 du présent rapport

XVI.HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Deloitte & Associés	Fidrex-G Drancy	Deloitte & Associés	Fidrex
Audit				
- Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	138	59	136	59
Filiales	76	9	79	9
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Emetteur	25	2		
Filiales				
Sous-total	239	70	215	68
Autres prestations				
- Juridique, fiscal, social	13		30	
- Autres				
Sous-total	13	0	30	0
TOTAL	252	70	245	68

Nb : ce tableau inclut les honoraires convenus avec les commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2009 et 2010. Ils sont comptabilisés en charges sur 2009 au prorata du temps passé sur chacun des exercices.

* * *

Le Conseil d'Administration